This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600089836/

164.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DES ALPES-MARITIMES

L'IDIOME NIÇOIS

SES ORIGINES, SON PASSÉ, SON ÉTAT PRÉSENT

ÉTUDE

ACCOMPAGNÉE : 1° De courtes notices biographiques sur les troubadours de l'ancien comté de Nice et d'extraits de leurs œuvres;
2° D'un tableau sommaire des progrès et de l'influence de la littérature provençale en Espagne et en Italie;
ET TERMINÉE par un projet de réforme orthographique

PAR

A.-L. SARDOU

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ

NICE
IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO & Co.
(ANCIENNE MAISON CAISSON ET [illegible])
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Malaquais

1878

L'IDIOME NIÇOIS

SES ORIGINES, SON PASSÉ, SON ÉTAT PRÉSENT

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DES ALPES-MARITIMES

L'IDIOME NIÇOIS

SES ORIGINES, SON PASSÉ, SON ÉTAT PRÉSENT

ÉTUDE

ACCOMPAGNÉE : 1° De courtes notices biographiques sur les troubadours de l'ancien comté de Nice et d'extraits de leurs œuvres;
2° D'un tableau sommaire des progrès et de l'influence de la littérature provençale en Espagne et en Italie;
ET TERMINÉE par un projet de réforme orthographique

PAR

A.-L. SARDOU

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ

BIBLIOTHECA BODLEIANA

NICE
IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO & Co.
(ANCIENNE MAISON CAISSON ET MIGNON)
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Malaquais

303 e 267

L'IDIOME NIÇOIS

SES ORIGINES, SON PASSÉ, SON ÉTAT PRÉSENT

PROLÉGOMÈNES

Divers écrivains se sont demandé ce que pouvait bien être la langue populaire parlée à Nice. *Il linguaggio che comunemente si usa in Nizza è un mescuglio del latino, italiano, aragonese e provenzale,* dit le niçois Scalier ou Scaliero, qui a laissé plusieurs manuscrits conservés aux Archives de la Ville.

« C'est, prétend le docteur Fodéré *(Voyage aux Alpes-Maritimes)*, un patois grossier propre au pays, et qui n'est ni provençal ni piémontais. » — Évidemment Fodéré, très-savant médecin, était encore plus mauvais linguiste que maître Scaliero.

D'autres, tout en reconnaissant que ce qu'ils appellent aussi le *patois* de Nice vient d'une langue romane (laquelle ?), croient devoir nous apprendre que ce patois renferme du celte, du grec, du goth, du bourguignon, du lombard, de l'arabe, de l'italien, de l'espagnol, du portugais et *même* du français. Ils en ont fait ainsi une sorte d'*olla podrida.*

Ces derniers se sont tenus presque aussi loin de la vérité que les deux autres.

Qu'est-ce donc que l'idiome niçois?

Je réponds avec les romanistes de tous les pays, et je prouverai par un nombre suffisant de documents littéraires, que *cet idiome est tout simplement un dialecte de la langue d'oc,* l'une des quatre langues romanes nées en Occident de la corruption du latin. Les trois autres sont la langue d'*oil* (ancienne langue française), l'italien (langue de *si)* et l'espagnol [1].

Les quelques mots d'origine celtique, grecque, germaine ou arabe que l'on rencontre dans l'idiome niçois appartiennent originairement à la langue romane d'*oc*. Il y en a tout autant et peut-être davantage dans le français, dans l'italien et dans l'espagnol d'aujourd'hui, où ils existent aussi de longue date.

Quant aux mots italiens, dont le nombre est bien moindre qu'on ne le croit généralement (car loin d'avoir beaucoup emprunté à sa sœur la langue de *si*, c'est au contraire la langue d'*oc* qui lui a largement prêté [2]), quant aux mots italiens, dis-je, un petit nombre ont pu en effet venir, dans les temps modernes, enrichir le glossaire niçois; quelques mots espagnols en ont sans doute fait autant : mais il ne s'est produit en cela rien qui ne se voie dans toutes les langues. Ainsi, par exemple, des mots anglais, *lord*, *miss*, *verdict*, *rail*, *tender*, *wagon*, *cab*, *turf*, etc., des locutions italiennes, *aqua-tinta*, *far-niente*, *mezzo-termine*, *tutti-quanti,* des mots tels que *agio*, *banqueroute* (banco rotto), *cambiste*, *faquin* (facchino), *opéra*, *piano*, etc., ont pris place dans le vocabulaire des Français; l'espagnol lui-même en a fourni sa part : s'ensuit-il que la langue française ne soit qu'un misérable mélange de plusieurs langues mortes ou vivantes? « qu'une vraie macédoine de mots, où le premier venu peut trouver son compte » comme quelqu'un l'a dit, fort inconsidérément, de l'idiome usité à Nice et dans le comté de ce nom?

Cet idiome est, je le répète, un rameau de la langue

1. Le portugais se rattache à l'espagnol. Voir Littré, *Histoire de la langue française.* Introd. p. XIV.

2. Ce sera démontré plus loin.

d'*oc*, appelée aussi, selon les temps et les lieux, langue limousine, provençale et même catalane.

Arrêtons d'abord notre attention sur la tige et ses racines, afin de mieux connaître ensuite la nature et le caractère du rameau.

Le fond de la langue d'*oc*, est le latin, comme il l'est aussi de l'italien, du français et de l'espagnol ; et c'est pourquoi l'on donne à ces langues l'épithète de *néo-latines*. Lorsqu'on les considère dans leur premier âge, on les désigne plus particulièrement par l'expression de *langues romanes* [1].

Il n'entre nullement dans mon cadre de faire voir comment les langues romanes se sont formées de la décomposition du latin, déjà profondément altéré par l'ignorance ou le dédain des règles grammaticales, par le mélange d'expressions celtiques, et définitivement corrompu par l'introduction d'un certain nombre de mots germains et la prononciation tudesque des hordes envahissantes. Il me suffira de constater avec M. Littré que la formation de ces langues est contemporaine et congénère : « Les langues romanes sont sœurs, et non pas mères ou filles : le travail qui les a produites fut simultané sur toute la face du monde romain. » *(Histoire de la langue française*, 2e édit. t. II, p. 98). Mais je ne saurais passer sous silence un fait extrêmement important : c'est que la langue d'*oc* et la langue d'*oil* gardèrent, pendant la période du moyen âge, deux des six cas de la déclinaison latine, savoir le nominatif ou sujet, et le cas oblique ou régime ; ce que ne firent pas les deux autres langues romanes, qui s'affranchirent de ce reste de déclinaison peu de temps après leur naissance.

Ce fait très-secondaire en apparence, contribua puissamment au prompt développement littéraire des deux langues romanes de la Gaule, développement qui précéda de plusieurs siècles celui de l'italien et de l'espagnol.

1. Au VIIe siècle le latin vulgaire avait subi une telle décomposition, « que, dit M. de Chevallet, il put être considéré comme un nouvel idiome, entièrement distinct de l'ancienne langue latine, à laquelle il devait son origine. La nouvelle langue fut appelée *romane*, parce qu'elle était l'idiome propre des vaincus, à qui l'on donnait le nom de Romains par opposition aux conquérants issus de *la noble race des Francs*. » (Origine et formation de la langue française : t. I, p. 27).

« Les échantillons de bas latin qui nous sont parvenus des premiers temps barbares, dit M. Littré, semblent montrer que l'état de la latinité où l'on ne connut plus que le nominatif et le complément, fut universel dans tout le domaine roman. Mais d'une part il s'incorpora dans le provençal et le français, d'autre part il s'effaça dans l'espagnol et l'italien, qui continuèrent d'une manière latente leur marche vers l'abolition des cas. Cette condition distincte se révéla au onzième siècle quand on commença d'écrire : le groupe hispano-italique usait d'un idiome pleinement moderne ; le groupe franco-provençal, d'un idiome intermédiaire.

« Au premier abord on peut se demander si, au moment où ces événements de langue se passaient, et en considérant l'aboutissement universel du roman à l'abolition des cas, ce n'est pas le premier groupe (hispano-italique) qui est en avance et le second en arrière; c'est-à-dire, si le premier ne s'adapte pas plus tôt que le second à la nouvelle civilisation et ne témoigne pas d'un développement plus hâtif. Des faits connexes non-seulement ne permettent pas une telle conclusion, mais encore en suggèrent une tout opposée. Si, dès le onzième siècle, la langue italienne, transposant ses destinées, produisait Dante et sa *Divine comédie*, Pétrarque et ses poésies, Boccace et sa prose, il serait clair qu'à elle appartiendrait l'antériorité d'évolution, et, qu'en franchissant l'intermédiaire des deux cas, elle s'est mise, avant ses sœurs latines, dans la grande œuvre de production romane. Mais il n'en fut rien : Dante, Pétrarque, Boccace sont encore dans un lointain avenir ; c'est le quatorzième siècle qui les verra apparaître, et nous ne sommes encore qu'au onzième. Un vaste intervalle reste inoccupé ; ce désert est rempli par la langue d'*oc* et la langue d'*oil* ; c'est à elles deux qu'appartiennent les anciennes créations poétiques, non pas seulement quelques effusions isolées, mais tout un cycle longtemps inépuisable qui, enfanté par les gens de Provence ou de France, n'en devint pas moins un charme pour les esprits au-delà des Alpes, des Pyrénées, du Rhin et de la Manche. » (*Histoire de la langue française*. Introd. t. I, p. xxxv.)

M. Littré insiste plus d'une fois sur ce sujet, et non sans

raison ; car en mettant en lumière des faits peu connus d'histoire littéraire, il détruit plus d'un préjugé et redresse plus d'une idée fausse. « L'érudition, dit-il ailleurs, s'appuyant non sur la conjecture, mais sur les monuments, a, depuis longues années, trouvé, sans le chercher et contre son propre préjugé, que le développement poétique vint dans le provençal et le français avant de venir dans l'italien et dans l'espagnol... Tant que dans le domaine hispano-italique la syntaxe latine est allée se détériorant, l'esprit, n'ayant pas de soutien, n'a pu prendre son essor. Semblablement, dans le domaine franco-provençal, tant que la syntaxe latine subit sa dégradation, la composition littéraire ne commença pas : le temps antérieur au dixième siècle, temps où, entre latin et roman, l'un se défaisait et l'autre se faisait, est un vide ; le vide se prolongea davantage pour les langues hispano-italiques par cette même raison, à savoir, que le mouvement de décomposition latine se continue pour elles, et que le sol grammatical n'est encore qu'un sol sans consistance. Mais pourquoi n'eurent-elles pas, elles aussi, cet arrêt qu'ont rencontré la langue d'*oc* et la langue d'*oil*? Pourquoi cette phase qu'elles ont traversée immanquablement n'a-t-elle point pris chez elles une stabilité, provisoire sans doute, mais suffisante ? C'est à l'histoire de répondre à cette question, et l'histoire dit : Ce n'est pas en Italie et en Espagne que se réorganisèrent d'abord les forces de l'Occident après l'absorption définitive des Barbares, mais en Gaule ; ce n'est pas en Espagne et en Italie, mais en Gaule que se consolida d'abord le régime féodal, qui fut la forme politique et sociale de ces temps, et qu'il trouva la poésie concordante à ses mœurs, à ses goûts, à ses aspirations. » (*Id.* t. II, p. 363.)

Ces deux pages, qui résument l'histoire des langues romanes, nous signalent en quelques mots l'importance du rôle que joua, du onzième au quatorzième siècle, la poésie des troubadours : ce qui suppose une certaine perfection relative dans les éléments constitutifs de la langue provençale elle-même. A la suite et par l'effet de graves événements politiques, cette langue perdit promptement la faveur dont elle avait longtemps joui chez tous les peuples de race latine et même de race germaine : elle fut éclipsée, supplantée par ses sœurs les langues d'*oil* et de *si*. Mais elle n'a pas cessé de

vivre; et elle jette encore de nos jours un assez vif éclat dans le midi de la France, dans ses antiques foyers, où, modifiant légèrement ses vieilles formes suivant les contrées, elle constitue des dialectes particuliers, comme jadis le grec, la plus belle des langues anciennes.

L'idiome niçois est un de ces dialectes. Ses origines, son histoire littéraire, ses principales règles grammaticales, sont les origines, l'histoire, les règles de la langue d'*oc* : parler de celle-ci, c'est donc parler de celui-là.

Mais, dira-t-on, le niçois actuel diffère beaucoup de la langue des troubadours et même de celle que l'on parlait à Nice au seizième siècle. Il n'en diffère pas plus que le français ne diffère de la langue d'*oil* et du français que parlaient Rabelais, Marot, Amyot et Montaigne. L'italien d'aujourd'hui est-il absolument le même que celui de Brunetto Latini, du Barberino, de Fra Guittone, de Dante de Maïano, de Dante Alighieri, de Boccace, de Pétrarque? Ce n'en est pas moins toujours la même langue, toujours de l'italien. La différence du niçois de nos jours au niçois des temps anciens est plus apparente que réelle; et la faute en est surtout à ceux qui l'ont revêtu de formes étrangères, en substituant à son orthographe primitive une orthographe contraire à son génie et à ses traditions littéraires.

M. Littré et avec lui de célèbres philologues français, italiens et allemands, ont rendu à la langue d'*oc* ses titres de noblesse. L'idiome niçois, vigoureux rameau de cette langue, ne peut qu'y gagner en considération; mais il lui faut pour cela reprendre sa physionomie propre, celle qui constate son antique origine et sa glorieuse parenté. Nous allons prendre cet idiome à sa naissance et nous le suivrons à travers les siècles jusqu'à nos jours.

PREMIÈRE PÉRIODE

(DU VIIe AU XIIe SIÈCLE)

PREMIERS DOCUMENTS EN LANGUE D'OC

Un livre composé au septième siècle, la *Vie de saint Mummolin, évêque de Noyon*, fait pour la première fois mention de la langue romane; mais nous ne rencontrons qu'à la fin du siècle suivant les premiers vestiges de cette langue. On les trouve dans un chant d'église connu sous le nom de *litanies Carolines*. Ces litanies se composaient de deux parties : dans la première le clergé invoquait la Vierge et les saints, et à chaque invocation le peuple répondait *ora pro nos*; dans la seconde le clergé priait pour le pape Adrien, pour l'empereur Charlemagne ainsi que pour les membres de sa famille, et la réponse du peuple était ces trois mots : *tu lo juva*.

« Ce *nos* au lieu de *nobis*, répété jusqu'à quatre fois dans le texte, fait observer Raynouard, ce *lo* qui s'y trouve reproduit huit fois consécutives, appartenaient incontestablement à la romane rustique. De sorte qu'à ne considérer que ces deux pronoms personnels, on trouve dans les litanies Carolines deux éléments irrécusables de la langue romane; et de plus, les autres mots *ora, pro, tu, juva*, sont à la fois latins et romans : il y a donc tout lieu de penser que ces mots étaient aussi employés dans ces litanies comme éléments de ce dernier idiome. » (*Lexique roman*. I, p. xv.)

Au milieu du neuvième siècle, l'an 842, apparaît un document de la plus haute importance. Ce sont les fameux

serments dits de Strasbourg, prononcés par deux fils de Louis le Débonnaire, voici à quelle occasion. Charles le Chauve, roi de Neustrie ou de France, et Louis le Germanique, roi de Bavière ou de Germanie, s'unirent contre leur frère Lothaire, empereur et roi d'Italie, lequel menaçait les possessions qu'ils avaient eues en partage du vivant de leur père. Charles et Louis joignirent leurs armées à Strasbourg et se garantirent mutuellement leur indépendance, par un serment solennel prononcé devant les deux armées, en langue teutonique par Charles le Chauve, en langue romane par Louis. Chacune des deux armées fit un serment analogue.

Voici les deux serments en langue romane.

I. — Serments de 842.

1° *Serment de Louis le Germanique, prononcé devant l'armée de Charles le Chauve.*

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en [1] avant, *in* quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et *in* adjudha et *in* cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o *quid* il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid *nunquam* prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle *in damno sit.*

2° *Serment des soldats de Charles le Chauve.*

Si Lodhwigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stanit, si io returnar non l'int pois, ne io, ne neuls cui eo returnar int pois, *in* nulla ajudha contra Lodhuwig nun li vi er.

Traduction littérale. 1° Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant, en autant que Dieu savoir et

1. Dans le texte l'*e* de *en* est barré verticalement par un petit trait ayant la forme d'un *i*, ce qui fait que quelques personnes lisent *in avant*.

pouvoir me donne, je préserverai ce mien frère Karle [1] et par (mon) aide et en chaque chose, ainsi qu'on doit par droit [2] préserver son frère, en cela qu'il me fasse de même [3] ; et avec Lothaire nul accommodement [4] ne prendrai jamais qui, par ma volonté, soit au préjudice de celui-ci mon frère Karle [5].

2° Si Ludhwig garde le serment qu'il jure à son frère Karle, et si Karle, mon seigneur, de son côté ne le tient pas, si je ne puis l'en détourner [6], ni moi, ni aucun que je puisse en détourner, nous ne lui serons en cela d'aucune aide contre Ludhwig.

Le texte de ces serments comprend cent quatorze mots ; mais plusieurs d'entre eux sont reproduits soit identiquement, soit avec modification de forme suivant les exigences grammaticales, comme par exemple *Deo* au cas régime et *Deus* au cas sujet. En défalquant ces répétitions on n'a plus que soixante-quatorze mots, dont six seulement ont gardé leur forme purement latine, savoir : *pro*, *in*, *quid*, *nunquam*, *damno*, *sit;* lesquels, subissant bientôt une légère altération, donnèrent aux deux langues romanes de la Gaule les mots *por*, *en*, *cui*, *nonqua*, *oncas*, *oncques* et *onc*, *sia* (langue d'oc), *seit* (langue d'oil).

Restent donc définitivement soixante-huit mots qui s'offrent à nous comme appartenant dès lors à ces deux langues naissantes. Mais à laquelle plus particulièrement ? « Le texte des serments des fils de Louis le Débonnaire, dit M. Littré, est difficile à classer soit dans la langne d'oc, soit dans la langue d'oil. » On ne saurait cependant nier qu'un grand nombre des soixante-huit mots déjà romans dès le neuvième siècle sont, aux siècles suivants, reproduits dans les poésies des troubadours du Midi avec des formes infiniment moins altérées que dans les compositions des trouvères du nord ; ce qui même de nos jours donne à ce vieux texte une physio-

1. Mon frère Karle que voilà.
2. Par justice.
3. A condition qu'il fasse de même pour moi.
4. Dans son grand dictionnaire, M. Littré a donné la phrase du texte et a traduit à tort le mot *plaid* par querelle. — « PLAID. Serm. 1. Accord, accommodement, transaction ; en basse latinité, *placitum* du verbe *placere;* accommodement qui se fait avec l'assentiment des deux parties contractantes, *quod placet consentientibus*. On disait *prendre plaid,* comme nous disons *prendre un arrangement*. « Adonc s'en torna li dus à son pavillon, et li baron avec lui, pour *plaid prendre*, et trouvèrent li messages en allés. » [Villehardouin] (De Chevallet. *Origine et formation de la langue française.* I, p. 181).
5. De mon frère Karle ici présent.
6. Le détourner de cette violation, le ramener à son devoir.

nomie beaucoup plus provençale que française. Tels sont les mots suivants :

Mots du texte	*En langue d'oc*	*En langue d'oïl*
Christian	Chrestian	Chrestien.
Poble	Poble	Pople, pueple.
Salvament	Salvament	Salvement.
Ist	Est	Cist *et* cest.
Savir	Saber	Saveir *et* savoir.
Podir	Poder	Poer *et* pouoir.
Salvar, salvarai	Salvar, salvarai	Salver, salverai.
Eo, io	Eo, io, ieu	Io *ou* jo, je.
Fradre	Fratre, fraire	Frère.
Adjudha	Ajuda	Aiude *puis* aide.
Cadhuna	Caduna	Cascune *puis* chascune.
Cosa	Cosa, causa	Cose *puis* chose.
O (de *hoc*)	O	(*néant*).
Mi	Mi	Me.
Ab	Ab	Ap *puis* ob *et* od.
Vol	Vol	Vueil, voloir.
Sagrament	Sagramen	Serrement, serment.
Jurat	Jura	Jure.
Conservat	Conserva	Conserve [1].
Sendra	Senhdre, senher	Seignur, seignor [2].
Suo	Sua	Sa.
Returnar	Retornar	Returner, retourner.

Au dixième siècle nous trouvons un remarquable poëme sur Boëce, bien certainement antérieur à l'an 1000. En voici les deux premières strophes : elles suffiront pour constater les progrès faits par la langue d'oc dès cette époque lointaine.

II. — Poëme sur Boëce.

Nos jove omne, quamdius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam,
Quar no nos membra per cui viuri esperam,
Qui nos soste tan quan per terra annam,
E qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salves m'esper, pur tan qu'ell clamam.

1. Ce mot ne se montre que fort tard dans la langue d'oïl.
2. Voir le grand Dictionnaire de Littré au mot *sire*.

Nos jove omne menam ta mal jovent,
Que us non o preza, si s' trada son parent,
Senor ni par, si' ll mena malament;
Ni l'us vel l'aitre, si s' fai fals sacrament:
Quant o fait, mica no s'en repent,
E ni ves Deu non fai emendament.

Traduction littérale par Raynouard :

Nous jeunes hommes, si longtemps que nous sommes,
De grande folie par erreur parlons,
Parce que ne nous souvient par qui vivre espérons,
Qui nous soutient tant que par terre allons,
Et qui nous paît afin que ne mourions de faim,
Par qui *que* je me sauvasse j'espère, en tant que l'invoquons.

Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse,
Que un ne cela prise, s'il trahit son parent,
Seigneur et pair, s'il le mène méchamment;
Et l'un voile l'autre, s'il fait faux serment:
Quand cela fait, mie ne s'en repent,
Et ni vers Dieu ne fait amendement.

J'emprunte au onzième siècle trois pièces fort intéressantes : 1° cinq strophes d'une prière à la Vierge, qui très-probablement se chantait dans toute l'étendue du domaine de la langue d'oc; 2° une charte de l'an 1075, premier document connu, en vieille langue d'oc, se rattachant à l'histoire de Nice; 3° le début d'une poésie des Vaudois intitulée *la nobla leyczon*, qui a été citée par Rancher dans son *Aperçu sur l'orthographe du patois nissard.*

III. — Prière à la Vierge.

(PREMIÈRE MOITIÉ DU XIe SIÈCLE)

O Maria! Deu maire
Deu [Deus] t'es e fils e paire;
Domna, preia per nos
To fils lo glorios.

E lo pair' aissamen
Preia per tota jen;
E s'el no nos socor,
Tornat no es a plor.

Eva creet serpen,
Un angel resplanden ;
E so nos en vai gen :
Deus n'es om veramen.

Car de femna nasquet,
Deus la femna salvet ;
E per quo nasquet hom
Que garit en fos hom.

Eva, moller Adam,
Car creet lo Satan,
Nos met en tal afan
Per qu'avem set e fam.

Traduction littérale par Raynouard :

O Marie ! de Dieu mère,
Dieu t'est et fils et père ;
Dame, prie pour nous
Ton fils le glorieux.

Et le père également
Prie pour toute gent ;
Et s'il ne nous secourt,
Tourné nous est à pleur.

Eve crut le serpent,
Un ange resplendissant ;
Et cela nous en va bien [1] :
Dieu en est homme vraiment.

Parce que de femme naquit,
Dieu la femme sauva ;
Et pour ce naquit homme
Que guéri en fut homme [2].

Eve, femme d'Adam,
Parce qu'elle crut le Satan,
Nous mit en telle peine
Par quoi nous avons soif et faim.

V. — Charte de 1075 en faveur de Raymon, évêque de Nice.

Acte authenthique mélangé de latin et de provençal [3].

Ego Fredulus et ego Rodulfus, etc. — Eu non ti decebrai *de tua vita, neque de tuis membris quæ ad corpus tuum juncta sunt*, ni non ti decebrai del castel de Drap, del bastiment que fait

1. *Felix culpa.*
2. Par lequel tout le genre humain fut sauvé.
3. Texte donné par Raynouard, évidemment plus pur que celui qui a été rapporté par d'autres écrivains.

i es, *ni in antea factus hic erit* per nom de *castello*, ni *homo* ni *femina per meum consilium* ni *per meum consentimentum* a ti, Raymon *episcopo*, *neque ipsos episcopos qui episcopi* seran de Nissa. *Et si homo erit* o *femina qui* a ti, Raymon, lo tolc e *ad* aqueis *episcopis qui episcopi* seran de Nissa, eu ab aquel ni ab aquella, ni ab aquels ni *ab* aquellas *finem* [1] n'aurai ni plac o *finem valeat*, si per lo castel a recobrar no o avia el aun [2] lo recobraria *in ipsa convenientia* vos en estaria ; *et per quantas vices* tu, Raymon, lo mi queras o m'en sommouras per nom de *sacramento* per ti o per *tuo misso* o per *tuos missos*, ti *illis episcopis qui venturi sunt post te* de Nissa *ego* vos rendrai sicurato [3] *infra octo dies*.

Traduction littérale. Moi Frédol et moi Rodolphe, etc. — Je ne te décevrai (te priverai frauduleusement) de ta vie, ni de tes membres qui sont joints à ton corps, ni ne te décevrai (dépossèderai injustement) du château de Drap, du bâtiment qui y a été fait et qui dans l'avenir y sera fait comme château ; ni homme ni femme *ne le fera* par mon conseil ni par mon consentement, à toi, évêque Raymon, ni aux mêmes évêques qui seront évêques de Nice. Et si homme sera ou femme qui le ravisse à toi, Raymon, ou à ces évêques qui seront évêques de Nice, moi avec celui-là ni avec celle-là, ou avec ceux-là ni avec celles-là accord n'aurai ni transaction qui vaille accord, si pour recouvrer le château ne portait la convention *que* je le recouvrerais à cette même condition qu'il vous resterait ; et par autant de fois que toi, Raymon, me le demanderas ou m'en semondras en foi de serment, par toi ou par ton envoyé ou par tes envoyés, toi et ces évêques de Nice qui viendront après toi, je vous rendrai securité [4] dans l'espace de huit jours.

V. — Début de la Nobla leyczon.

POÉSIE DES VAUDOIS DE L'AN 1100.

O frayres, entende[tz] una nobla leyczon :
Sovent devem velhar e istar en orezon,
Car nos [5] veyem aquest mont esser pres del chavon.

1. Ce mot est ainsi défini dans le Glossaire de Du Cange : « *Finis* est judicialis illa transactio, qua quis ad majorem facti auctoritatem, coram justitiariis Regis terras vel tenimentum ad alium transfert et coram subscriptionibus firmat. — *Finis* est amicabilis compositio et finalis concordia ex consensu et licentia Domini Regis, vel ejus Justitiatiorum. »

2. Prononcez *a-un*. Ce mot vient d'*aunar* (a-unar), réunir, assembler, et signifie *convention*, qui, de même que le latin *conventio* (de *convenire*), a pour première signification *assemblée*, *réunion*, et, par extension de sens, veut dire aussi accord, pacte, clause, ce dont on est convenu.

3. *Sicurato* n'a guère la physionomie provençale. Serait-ce une altération, par le fait du scribe qui nous a transmis cette pièce, du mot *segurtat* ou *securitat*, ou bien de *seguratz*, participe passé de *segurar*, assurer, rassurer, garantir ? ou encore est-ce *sicuratos* pour *securatos*, mot de basse latinité ?

4. Ou je vous mettrai sous ma protection, je vous remettrai dans votre droit, je prendrai votre défense.

5. *Nos* pourrait être supprimé.

Mot curios deurian esser de bonas obras far,
Car nos[1] veyem aquest mont de la fin apropiar.
Ben ha mil e cent anz compli entierament
Que fo scripta l'ora car sem al derier temp;
Poc deurian cubitar, car sem al remanent.
Tot jorn veyem las ensegnas venir a compliment,
Acreisament de mal e amermament de ben.
Ayczo son li perilh que l'escriptura di :
L'evangeli o reconta, e sant Paul asi,
Que neun home que viva no po saber sa fi :
Per zo devem mais temer, car nos non sem certan
Si la mort nos penra o encuey o deman.

Traduction littérale par Raynouard :

O frères, écoutez une noble leçon :
Souvent devons veiller et être en oraison,
Car nous voyons ce monde être près de sa chute.
Moult curieux devrions être de bonnes œuvres faire,
Car nous voyons ce monde de la fin approcher.
Bien a mille et cent ans accomplis entièrement
Que fut écrite l'heure que nous sommes au dernier temps ;
Peu nous devrions convoiter, car nous sommes au reste.
Chaque jour voyons les signes venir à accomplissement,
Accroissement de mal et diminution de bien.
Ceci sont les périls que l'Écriture dit :
L'évangile ceci raconte, et saint Paul aussi,
Que nul homme qui vive ne peut savoir sa fin ;
Pour cela devons plus craindre, car nous ne sommes certains
Si la mort nous prendra ou aujourd'hui ou demain.

Comme spécimen de la langue provençale au douzième siècle, je citerai les deux couplets suivants d'une pièce curieuse d'Albert, marquis de Malespina, célèbre troubadour lombard [2].

VI. — Dialogue entre le marquis Albert et la dame de ses pensées.

Dona, a vos me coman,
C'anc res mais non amei tan.
— Amicx, be vos dic e us man
Qu'ieu farai vostre coman.

1. *Nos* pourrait être supprimé.

2. Un vieux manuscrit nous donne ce renseignement sur ce troubadour : « Albertz « Marques si fos del marques de Malespina. Valenz hom fo e larcx, e cortes, e en- « seignatz ; e saub ben far coblas e sirventes e cansos. » C'est-à-dire : Le marquis Albert était des marquis de Malespina. Ce fut un homme vaillant et généreux, courtois et instruit ; et il savait bien composer couplets, sirventes et chansons.

— Dona, trop mi vai tarzan.
— Amicx, ja no y auretz dan.

Dona, a la mia fe
Murray, s'aisi m'gayre te.
— Amicx, membre vos de me,
Qu'ie'us am de cor e de fe.
— Dona, ayatz en doncx merce.
— Amicx, si aurai ieu be.

Dame, à vous me recommande,
Car onques mais (jamais) rien n'aimai autant.
— Ami, bien vous dis et vous fais savoir
Que je ferai votre volonté *(ou* votre souhait).
— Dame, trop me va tardant.
— Ami, jà n'y aurez dam (détriment).

Dame, sur ma foi
Je mourrai, si ainsi guère me tiens (je suis).
— Ami, souvenez-vous de moi,
Que je vous aime de cœur et de foi.
— Dame, ayez-en donc merci (pitié).
— Ami, aussi aurai-je bien.

Millot *(Histoire littéraire des troubadours)* a donné de ces deux couplets la traduction libre que voici :

Je me recommande à vous, madame. Jamais je n'ai rien tant aimé que vous. — Ami, je vous dis et vous promets que je ferai ce que vous souhaitez. — Vous tardez trop, madame. — Ami, vous n'y perdrez rien.

Je vous jure ma foi, madame, que j'en mourrai, si vous différez d'un moment. — Ami, songez que je vous aime de bonne foi et de tout mon cœur. — Ayez donc pitié de moi, madame. — Aussi aurai-je, ami.

DEUXIÈME PÉRIODE

(DU XIIe AU XIVe SIÈCLE)

TROUBADOURS DU COMTÉ DE NICE

Dès la première moitié du treizième siècle, nous rencontrons les troubadours du comté de Nice, lesquels troubadours nous fournissent une abondante moisson. Ce sont par ordre chronologique : Blacas, Blacasset, Bertrand du Puget, Raymond Féraud, Guillaume Boyer et Ludovic Lascaris.

BLACAS

Né à Nice, des seigneurs d'Eza, dit Raynouard [1]. Voici ce que rapportent de lui d'anciens manuscrits : « C'était un noble baron, riche, généreux, bien fait; qui se plaisait à faire l'amour et la guerre, à dépenser, à tenir des cours plénières ; qui aimait la magnificence, la gloire, le chant, le plaisir et tout ce qui donne la considération dans le monde. Personne n'eut jamais autant de plaisir à recevoir que lui à donner. Il nourrit toujours les nécessiteux; il fut le protecteur des délaissés ; et plus il avança en âge, plus on le vit croître en générosité, en courtoisie, en valeur, en terres, en rentes et en gloire : plus aussi se fit-il aimer de ses amis et redouter de ses ennemis. » (Millot, *Histoire littéraire des troubadours*.)

Un sirvente extrêmement remarquable, composé à l'occasion de la mort de Blacas, par Sordello, son contemporain,

1. *Choix des poésies originales des troubadours*. III, p. 337.

prouve que ces éloges n'ont rien d'exagéré [1]. Il résulte aussi de ce sirvente que Blacas mourut non l'an 1300, comme le dit Jehan de Nostredame, mais avant 1245, date du décès de Raymond-Bérenger IV, dernier comte de Provence de la maison de Barcelone.

Il ne nous reste de ce brillant troubadour qu'un très-petit nombre de pièces, la plupart en fort mauvais état. Nous en citerons deux : 1° six strophes adressées à sa dame, mais dont nous ne donnerons que la première ; 2° une tenson avec le troubadour Pierre Vidal.

I. — Plaintes de Blacas à sa dame.

Lo belh dous temps m' platz
E la gaya sazos,
E'l chans dels auzellos;
E s'ieu fos tan amatz
Com sui enamoratz,
Fera gran cortezia,
Ma bella douss'amia.
E pus nulh be no m' fai,
Las! e donx que farai?
Tant atendrai aman
Tro morrai merceyan,
Pus ilh vol qu'aissi sia.

Le beau doux temps me plaît
Et la gaie saison,
Et le chant des oiselets;
Et si je fusse autant aimé
Que je suis énamouré,
Ce serait grande courtoisie [2],
Ma belle douce amie.
Et puisque nul bien ne me faites,
Las! et donc que ferai-je?
Tant j'attendrai aimant
Jusqu'à *ce que* je mourrai implorant merci,
Puisqu'elle veut (vous voulez) qu'ainsi soit.

II. — Tenson avec Pierre Vidal [3].

Peire Vidal, pois far m'aven tenson,
No us sia greu, si us deman per cabal

1. Raynouard a donné, t. IV, p. 67 du *Choix des poésies*, etc., cette pièce, la meilleure peut-être du fameux Sordello.
2. Grand bon office, grand bienfait.
3. Célèbre troubadour, fils d'un pelletier de Toulouse; il se fit remarquer autant par la bizarrerie de son caractère que par son talent de poëte.

Per cal razon avetz sen tan venal
En mainz afars que no us tornon a pron,
Et en trobar avetz saber e sen;
E qui ja viels en aital loc aten
Et en joven n'es atressi passatz,
Meins a de ben que si ja no fos natz.

Blacatz, non ten ges vostre chan per bon,
Car anc partis plaich tan discominal;
Qu'ieu ai bon sen e fin e natural
En totz afars, perque m' par ben qui m' son;
Et ai m'amor messa, e (en) mon joven,
En la melhor et en la plus valen;
Non vuoill perdre los guisardos ni'ls gratz,
Et qui s'recre es vilans e malvatz.

Peire Vidal, ja la vostra razon
Non vuoill aver ab mi dons, que tan val;
Qu'ieu ill vuoill servir a totz jorns per engal,
E d'ela m' platz que m' fassa guizardon;
Et a vos lais lo lonc atendemen
Senes jauzir; qu'ieu vuoill lo jauzimen.
Car loncs atens senes joi, so sapchatz,
Es jois perdutz; qu'anc uns non fo cobratz.

Blacatz, ges ieu no sui d'aital faisson
Cum vos autres, a cui d'amor non cal.
Gran jornada vuoill far per bon ostal,
E lonc servir per recebre gent don.
Non es fis drutz cel que s'canja soven
Ni bona domna cella qui lo cossen :
Non es amors, ans es engans proatz,
S'uoi enqueretz e deman o laissatz.

Pierre Vidal, puisque m'advient faire tenson,
Ne vous soit pénible, si je vous demande principalement [1]
Par quelle raison avez l'esprit si vil [2]
En maintes affaires qui ne vous tournent à profit,
Et en *trouver* [3] avez savoir et sens;
Et (car) qui déjà vieux en pareil point demeure

1. Pierre Vidal, puisque j'ai à faire une tenson, qu'il ne vous déplaise que je vous adresse une question importante.
2. Ainsi traduit par Raynouard, *si inhabile* rendrait mieux le sens.
3. Composer, faire des vers.

Et en jeunesse en a de même agi [1],
Moins a de bien que si jamais *il* ne fût né [2].

Blacas, je ne tiens point votre chant pour bon,
Car onques je *ne* départis discussion si extraordinaire [3];
Certes j'ai bon sens et fin et naturel
En toutes affaires, par quoi je me montre bien qui je suis [4];
Et j'ai mon amour mise, en ma jeunesse,
En la meilleure et à la plus prisée [5]:
Je ne veux perdre les profits ni les avantages,
Et (car) qui se décourage est vilain et mauvais [6].

Pierre Vidal, jamais votre procédé
Ne veux avoir avec ma dame, qui tant vaut;
Car, je veux la servir toujours à jeu égal,
Et d'elle me plaît qu'elle me fasse guerdon [7]:
Et à vous *je* laisse la longue attente
Sans jouir; pour moi je veux la possession [8].
Car longue attente sans plaisir, sachez-le,
Est plaisir perdu; si bien que jamais un *seul* ne fut recouvré.

Blacas, point ne suis moi de telle façon
Comme vous autres, à qui amour ne chaut [9].
Grande journée je veux faire pour avoir bon gîte,
Et long service pour recevoir gent don [10].
N'est pas pur galant celui qui se change souvent [11]
Ni bonne dame celle qui le consent [12];
Non est amour, mais est tromperie prouvée (évidente)
Si aujourd'hui recherchez et demain le laissez [13].

BLACASSET

Fils de Blacas, ce troubadour se montra digne d'un tel père : bon, brave, généreux, excellent poëte comme lui. S'il faut en croire Jehan de Nostredame, Blacasset suivit le comte de Provence

1. Demeure au même point où il a passé sa jeunesse, menant mal ses affaires.
2. A mené une vie aussi inutile que s'il ne fût jamais né ; a vécu très-inutilement.
3. Traduction de Raynouard
4. On y reconnaît bien quel homme je suis.
5. Traduction de Raynouard.
6. Lâche et infâme.
7. Qu'elle me récompense.
8. Littéral. la jouissance.
9. A qui amour n'importe nullement (du vieux français *chaloir*) : qui ne vous soucies point de l'amour.
10. Agréable salaire.
11. Qui change souvent, qui est inconstant.
12. Traduction de Raynouard. Millot a traduit par *qui se donne* facilement.
13. Ce n'est point aimer, c'est évidemment tromper, si vous demandez aujourd'hui et demain quittez la partie.

Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples (1266) et reçut de lui en récompense de ses services plusieurs fiefs en Provence. Il mourut vers l'an 1300, laissant un grand nombre de pièces de vers fort estimées de son temps : cinq seulement nous sont parvenues, en voici deux.

III. — Au troubadour Guillem ou Guillaume.

NOTA. Ce troubadour avait comparé à la lune la dame de ses pensées; Blacasset l'en reprit en ces termes :

Amic Guillem, lauzan etz mal dissens,
Qu'en luna ven d'el soleill resplandors ;
Donc, pos luna l'appellatz, ven d'aillors
En lieis beutatz et enluminamens ;
E car clardatz de jorn tol resplandensa
A la luna, o negra noitz l'agensa,
Certz sui, Guillem, segon que dises vos,
Qu'en scur loc luz : per qu'el laus non es bos.

Amic Guillem, quan luna a pres creissensa
Pos ill merma ; per qu'el laus no m'agensa.
Luna non es cil cui appellatz vos,
Pos, ses mermar, creis sos pretz cabalos.

Ami Guillem, en louant *vous* êtes mal disant 1,
Parce qu'à la lune vient du soleil la splendeur ;
Donc puisque lune vous l'appelez, vient d'ailleurs
En elle beauté et lustre;
Et puisque clarté du jour enlève éclat
A la lune, où (tandis que) nuit noire la favorise,
Certain je suis, Guillem, selon que vous dites 2,
Qu'en obscur lieu elle brille 3 : *c'est* pourquoi la
[louange n'est pas bonne.

Ami Guillem, quand la lune a pris croissance
Après elle diminue; *c'est* pourquoi la louange ne me plaît.
Lune non est (n'est pas) celle qu'*ainsi* vous appelez,
Puisque sans s'amoindrir croît son mérite suprême.

1 Vous dites mal, vous formulez mal vos louanges.
2. D'après votre dire.
3. Que votre dame ne brille que dans l'obscurité.

IV. — Sirvente en couplets monorimes [1].

Guerra mi play quan la vey comensar;
Qar per guerra vey los pros enansar,
E per guerra vey mantz destriers donar,
E per guerra vey l'escas larc tornar,
E per guerra vey tolre e donar,
E per guerra vey las nueigz trasnuechar :
Don guerra es drechuriera, so mi par;
E guerra m'play ses jamai entreugar.

A'n Agout man, qar n'es primier comes,
Q'el en fasa demanda, cui q'en pes,
Tal q'en sion mant colp donat e pres;
E no s'en clam, qar no seria bes,
Qe sos paires no s'en clamera ges
De nul home, per mal qu'om li feses;
Mas deman n'agra gran, fort e espes.

A'n Amieu prec, lo seinhor de Curban,
Q'el en pes tenga la guerra e'l masan,
Qe n'aion ops elm et escut e bran;
E'l bon guerrier doblon lur prez ugan.
A ambdos dic, en chantan lausor gran,
Pero us dels mi veira a son dan.

Bel m'es q'ieu veia en un bel camp rengatz
Els, et ill nos, per tal bruit ajostatz,
Q'al ben ferir n'i aia de versatz.
Aqi veirem manz sirventz peceiatz,
Mantz cavals mortz, mantz cavaliers nafratz.
Se nulls non torna, ja non serai iratz :
Mas val [2] murir qe viure desonratz.

Valens domna, a vos m'autrei e m'don,
Noveleta, de q'aten guierdon;
Et aurai l'en qan aurai servit pron
Vostre gen cors fazonat per rason;

1. L'orthographe de cette pièce est assez incorrecte dans le texte qu'en a donné Raynouard, t. IV, p. 215 de son *Choix des poésies*, etc. : On y lit *gerra, gerrier* pour *guerra, guerrier*, etc. J'ai cru devoir faire les corrections les plus importantes.

2. Le texte donné par Raynouard porte *mas vueilh* : ce doit être là une erreur du scribe ou du copiste.

Mas vueilh servir, domna, tos temps perdon
Vos qu'autra, e m'des ni anel ni cordon;
S'ieu mueir aman per vos, cug far mon pron.

Guerre me plaît quand *je* la vois commencer;
Car par guerre je vois les preux s'illustrer,
Et par guerre je vois maints destriers donner,
Et par guerre je vois l'avare généreux devenir,
Et par guerre je vois prendre et donner,
Et par guerre je vois les nuits veiller :
Donc guerre est droiturière 1, ce me semble;
Et guerre me plaît sans jamais avoir trêve.

A sire Agout je mande, car il est premier provoqué
Qu'il fasse demande 2, à qui que cela déplaise,
Tellement qu'en soient maints coups donnés et reçus;
Et ne s'en plaigne, car ce ne serait bien,
Vu que son père ne s'en plaindra nullement
De nul homme 3, pour mal qu'on lui fît;
Mais poursuite en fera grande, forte et pressante.

A sire Amiel je prie, le seigneur de Curban,
Qu'en poids (*ou* en pensée) il tienne la guerre 4 et le tumulte 5;
Que n'aient besoin (manque) heaumes et boucliers et épées;
Et *que* les bons guerriers doublent leur valeur cette année.
A tous deux je dis, en chantant grande louange,
Pour ce l'un deux me verra à son dam.

Beau m'est que je voie 6 en un beau camp rangés
Eux, et eux nous, pour tel tumulte rapprochés
Qu'au bien frapper *il* y en ait de renversés.
Là nous verrons maints servants dépecés,
Maints chevaux tués, maints cavaliers navrés (blessés).
Si nul n'en revient, jà n'en serai fâché :
Plus (mieux) vaut mourir que vivre déshonoré.

Vaillante dame, à vous m'octroie et me donne
De nouveau, de quoi j'attends récompense;
Et je l'aurai, quand j'aurai servi assez
Votre gent corps façonné par raison 7;
Plus veux servir, dame, tout temps gratuitement
Vous qu'autre, et ne me donnez ni anneau ni collier;
Si je meurs pour vous en aimant, je crois faire mon profit.

1. Fondée en droit, en raison, a sa raison d'être.
2. Qu'il fasse déclaration de guerre.
3. De la part de qui que ce soit.
4. Qu'il pense sérieusement à la guerre.
5. Ou massacre.
6. J'ai du plaisir à voir.
7. Votre belle personne faite en perfection.

BERTRAND DU PUGET

On sait de ce troubadour qu'il vivait en 1265. C'était un noble châtelain de Provence, de Théniers, dit un vieux manuscrit, excellent et généreux chevalier et bon guerrier. Il fit de bonnes *cansos* (chansons, chants d'amour) et de bons sirventes [1]. « La maison du Puget-Théniers était en effet de la plus ancienne noblesse de Provence, dit l'abbé Millot. Quant aux pièces de ce troubadour, elles se réduisent à deux chansons et un sirvente. »

V. — Chanson à sa dame.

Domna, ieu soi lo vostre amics aitals :
Francs e humils, vers, adreiz e leials;
E serai vos de servir tan venals,
Que ja no m'er afans a sofrir mals.
E vos, domna, si com etz de bon aire,
Retenetz me, que ben er vostre sals,
Ab tan qu'ieu ja de re vas vos non vaire.

Dame, je suis le votre ami tel :
Franc et humble, vrai, juste et loyal ;
Et serai à vous servir si soumis,
Que jamais ne me sera peine à souffrir maux.
Et vous, dame, ainsi comme êtes débonnaire [2],
Retenez-moi, que bien serai votre garde [3],
Pourvu que jamais en rien vers vous je ne change [4].

VI. — Sirvente.

De sirventes aurai gran ren perdutz,
E perdrai en enquera un o dos
Els rics malvatz on pretz es remasutz;
Qu'a lor non platz donar ni messios,
Ni lor platz res que taingna a cortezia;
Mas ben lor platz quant ajoston l'argen :
Per so n'a mais cel que lo met plus gen;
C'onors val mais que avols manentia.

1. Bertrand del Pojet si fo un gentils castellans de Proensa, de Teniers, valens cavalliers e larcx, e bons guerriers. E fes bonas cansos e bons sirventes.
2. Littéral. de bon air, de bonnes manières : très-aimable.
3. Votre protecteur.
4 Ce dernier vers a été traduit ainsi par Raynouard, au mot *vairar*.

Ja non serai dementitz ni vencutz
Qu'anc hom escars non fo aventuros;
E si n'i a un qu'en sia cregutz,
Doncs n'a el faig alcun fag vergoignos:
C'avers non vol solatz ni leugaria,
Ni vol trobar home larc ni meten;
Ans lo vol tal qu'estia aunidamen
E tal qu'endur so que manjar deuria.

Que val tesaurs qu'ades es rescondutz,
Ni c'al pro tenc a nuill home qu'anc fos?
Aitan n'ai eu (sol non sia mogutz)
Com an aquil que lo tenon rescos:
C'a mi non costa uu denier si s'perdia,
Et ill an tot l'esmai e'l pensamen;
E quan perdon l'aver perdon lo sen,
Et a mi an pro donat de que ria.

Per valentz fatz es hom miells mantengutz
Et accuillitz et honratz per los bos;
E n'es hom miells desiratz e volgutz,
E'n pot menar plus honratz compaignos:
Que malvestatz ab pretz no s'aparia
Ni s'acordon, per lo mieu escien;
Que pretz vol dar e metre largamen,
E malvestatz estreign e serra e lia.

Lai a'n Guillem Augier, on pretz s'es clutz,
Tramet mon chant, car el es cabalos:
E'ls enemics ten sobratz e vencutz,
Et als amics es francs et amoros,
Larcs et adregs e senes vilania;
Et tot quant a dona e met e despen,
E non o fai ges ab semblan dolen:
Per qu'en val mais, ja tan pauc nen metria.

De sirventes j'aurai grande quantité perdu [1],
Et j'en perdrai encore un ou deux
Aux (à l'égard des) riches mauvais en qui mérite est placé [2];
Car à eux ne plaît donner ni largesse,

1. J'ai écrit inutilement un grand nombre de sirventes.
2. A qui l'on accorde à tort du mérite.

Ni leur plaît rien qui convienne à courtoisie [1];
Mais bien leur plaît quand ils amassent l'argent :
Pour ce (pourtant) en a plus celui qui l'emploie plus noblement;
Car honneur vaut plus que vile richesse.

Je ne serai démenti ni vaincu (réfuté)
Disant que jamais homme avare ne fut entreprenant;
Et s'il y en a un qui en soit cru [2],
Alors il n'a fait aucune action honteuse (vilaine);
Car l'avoir ne veut soulas ni divertissements [3],
Et ne veut trouver homme libéral et dépensier;
Mais le veut tel qu'il se tienne honteusement
Et tel qu'il se prive de ce qu'il devrait manger [4].

Que vaut trésor qui pour le moment est caché
Et qui n'est à profit à nul homme qui onques fût?
Autant en ai-je (seulement ne soit mû [5])
Qu'en ont ceux qui le tiennent en cachette :
Car à moi ne coûte (importe peu) un denier s'il se perdait,
Et eux en ont tout l'émoi et le souci;
Et quand ils perdent l'avoir ils perdent le sens,
Et m'ont assez donné de quoi rire [6].

Par vaillants faits est *un* homme mieux considéré
Et accueilli et honoré par les bons [7];
Et n'est homme mieux désiré et recherché,
Et en peut mener davantage honorables compagnons [8];
Tandis que méchanceté avec mérite ne s'apparie [9]
Ni ne s'accordent, à mon escient;
Car mérite veut donner et employer libéralement,
Et méchanceté étreint et serre et lie [10].

Là à Guillem Augier où (en qui) mérite s'est enclos (réside),
J'envoie mon chant, car lui est parfait [11];
Et les ennemis il tient subjugués et vaincus;
Et aux amis (avec les amis) est franc et affectueux,
Libéral et juste et sans vilenie;
Et tout autant qu'il a il donne et emploie et dépense,
Et il ne le fait point avec mine chagrine [12];
C'est pourquoi en vaut mieux, ja si peu en donna-t-il [13].

1. Ce vers et le précédent ont été ainsi traduits par Raynouard.
2. Que l'on croit l'être, qui passe pour tel.
3. La passion de posséder fuit les plaisirs et les divertissements.
4. Du nécessaire.
5. A cette seule condition qu'il ne se soit tout entier envolé.
6. Et m'ont assez prêté à rire.
7. Par les gens de bien.
8. Peut par ses vaillants faits acquérir plus d'honorables compagnons.
9. Traduction de Raynouard, au mot *apariar*.
10. Les cordons de la bourse.
11. Est un seigneur accompli.
12. D'un air chagrin.
13. « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne » (Corneille, *Le Menteur*). C'est la même idée.

RAYMOND FÉRAUD

Né vers l'an 1245, sinon à Nice même bien certainement dans le comté de ce nom. Il vécut jusqu'en 1324 ou 1325.

Son père, Guillaume Féraud III, seigneur d'Ilonse ou Ylonse, près de la rive droite de la Tinée, à 60 kilomètres N. O. de Nice, était le chef d'une branche des *Thorame*, famille issue des comtes de Forcalquier, qui descendaient eux-mêmes de Boson II, comte de Provence en 948.

De même que Blacasset, Raymond Féraud suivit Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples et resta attaché à la personne de ce prince ainsi qu'à celle de son successeur le roi Charles II. Malgré les faveurs dont il jouissait à la cour de Naples, notre poëte, jeune encore, renonça au monde et se retira au monastère de Lérins, après avoir jeté au feu tous ses *écrits d'amour*, suivant l'expression de Jehan de Nostredame. Il n'en rima pas moins sous le froc; mais sa muse ne s'exerça plus que sur des sujets d'une moralité incontestable, tel que la vie légendaire de saint Honorat, fondateur de Lérins, grand poëme qu'il termina l'an 1300 dans son prieuré de la Roque-Estéron et qui, de toutes ses œuvres, est la seule que nous possédions.

Nous ne pouvons donc juger du talent poétique de Féraud que par sa *Vida de sant Honorat*, vaste composition d'environ dix mille vers, qui, outre le vif intérêt d'une curieuse légende, nous présente un tableau naïvement fidèle des idées, des croyances, des sentiments, des passions, des mœurs de toute une époque historique. Ce qui ajoute encore une valeur incontestable à cette sorte d'épopée religieuse, c'est l'habileté de la forme, c'est la variété du rhythme et la justesse avec laquelle le poëte a su l'adapter à chaque sujet particulier, à tel point que, dans bien des parties, le lecteur est surpris d'y reconnaître une facture qu'il avait pu croire beaucoup plus moderne. Voici deux morceaux, pris au hasard, de cette œuvre singulière.

VII. — Charles (Charlemagne) prisonnier du roi Aygolant.

Aygolant, oncle de saint Honorat et l'un des rois sarrasins d'Espagne, a juré de détruire la loi du Christ : il lève une grande armée et marche contre Pépin, *duc de Bavière* (le roi de France Pépin le Bref), que notre poëte qualifie de champion et porte-enseigne de Rome. Une grande bataille s'engage, Pépin est vaincu; mais, dit le poëte :

Escapet per vertut de Dieu,
Et intret en sa terra;

Car tut son desconfich li sieu
En cella mortal guerra;
E Karlles, sons flylls, y fom pres,
Et mant de son lynaje
'Foron retengut et conquez
E mes en preysonaje.
A Tholeta los enmenet
Aygolantz, en sa terra;
En carces los encadenet
Com hom fay bestia fera.
Tres antz foron empreysonat;
Et a cascuna festa,
Mostravan Karle encadenat
Li jent de mala jesta.
Perque desirava la mort,
Karles; car mala vida
Li fasia suffrir a gran tort
Li mala jent marrida;
Ni non esperava jamays
Iyssir d'aquel repayre.
Am de cadenas un gran faiys
Li fasian pena trayre.

Il échappa par vertu de Dieu,
Et rentra dans sa terre [1];
Car tous sont déconfits les siens
En cette mortelle guerre;
Et Charles, son fils, y fut pris,
Et maints de son lignage
Furent retenus et conquis
Et mis en prison.
A Tolède les emmena
Aygolant, en sa terre;
En prison *il* les enchaîna
Comme on fait de bête féroce.
Trois ans *ils* furent emprisonnés;
Et à chaque fête
Ils montraient Charles enchaîné
La gent de male geste.
C'est pourquoi *il* désirait la mort,
Charles, car male vie
Lui faisait souffrir à grand tort
La male gent méchante;
Et il n'espérait jamais
Issir de ce repaire.
Avec de chaînes un grand faix
Ils lui faisaient peine traire [2].

1. Dans ses États.
2. Traîner, endurer, souffrir.

Comment Charlemagne fut-il tiré des mains des mécréants? Le poëte raconte longuement que ce fut par saint Honorat, à qui l'apôtre saint Jacques, dans une apparition, avait ordonné de se rendre en Espagne auprès d'Aygolant. Honorat arrive à la cour de son oncle et, sans se faire connaître, il guérit miraculeusement sa cousine Sibylle, possédée d'un démon que tous les savants enchanteurs, tous les devins et autres gens habiles dans les diableries et les mauvais arts, *e las malvaysas artz,* n'avaient pu chasser du corps de la jeune princesse. En récompense d'un tel service, Aygolant accorde à notre saint la liberté de Charlemagne et de ses compagnons.

VIII. — Miracle de Gualborc, femme du prince de Bellande.

Na Gualborcs, qu'era moyllers de Raynaut lo baron,
Lo prince de Bellanda, avia devocion
En las sanctas preguieras del cors sant precios ;
E cant vi lo miracle de Guigonet lo pros,
Mot i ac mays de fe que ennantz non avia :
Perque fazia gran ben a cellz de l'abadia;
E mostrava defors gran solatz e burbantz,
Empero dinz son cor temia Dieu e l' cors santz.
Mot era bella donna; perqu'esdevenc un dia
Qu'el baylles de Bellanda la reques de follia;
Mays li donna per ren non y vol consentir,
Per gaps ni per promessa, per dons ni per gent dir.
Le bayles a ben vist que l' donna non consent :
A un autre trachor donet de son argent
Am que l'en fetz fugir ; et a pueys acusada
La donna am son seynor, e di que la trobada
Amb aquell escudier que s'en era fugitz.
Cant le prinpces o saup, anc non fom tan marritz.
Le prinpces demandet la donna mantenent,
Fellamentz et irada li vay dir son talent :
« Falsa desconoyssent, con e que ti fayllia?
« Non ti tenias paguada de la mia conpaynia,
« C'aias vituperat e mi e ton lignage,
« E ton cors envelit et gitat en putage?
« Ben ditz ver le proverbis que souven audit ay,
« Que tan grata li cabra tro pogna que mal jay.
« Ben as tu fag aytal que estavas onrada! »
Mandament a donat que fos presa e liada :
Cant li donna s'escusa, sa rason non a luec,
Sententia fom donada c'on la cremes al fuec.
Ar menan li corrieu a la mort la gensor,
Que reclama en son cor, am lagremas am plor :

« Ay ! precios cor sant, seyner sant Honorat,
« Que a mantas caytivas as fag tanta bontat,
« E deslieuriest Sibilia de laia malautia,
« La donzella garist que'l nas perdut avia,
« E salviest Guigonet del malvays jujament,
« Seyner, per ta merce mas preguieras entent !
« Ben sabes que jujada suy aguda a gran tort,
« E ses tot'ucayson mi menan a la mort.
« Seyner, a tu comant mon dreg e ma rason,
« Que a Sant-Hermentari aucysist lo dragon. »

Fag avia gran molon de legna, le bayllons
Que accuset la donna am motz autres glotons :
En Camartz non laysset clausura ni paliza
Que non fezes portar en lo plan desotz Niza.
Presa l'an mantenent, li donna son cors seyna,
E meton la desotz .C. saumadas de leyna ;
Butan lo fuec enant e li flama s'estent :
Un demiey jorn cremet sens tot de fayllimen.
Mays cant li legna fom consumada e cremada,
Et ill viron la donna (qu'el fuec non l'a tocada),
Qu'estay sus en la braza, qu'era grant da toz laz,
Al prinpce lur seynor o manderon vivatz,
Que venc am cavalliers e cellz de la ciptat.
Tro que foron al fuec non si son estancat ;
E troban mantenent la donna sus la brasa,
Qu'era viva e sana, a qui que pes o plasa.

Cant le prinpces a vist los miracles tan grantz,
A fag partir lo fuec, e trayseron s'enantz,
E deslian la donna, qu'era encadenada
Sens tot corrompement : al prinpce l'an menada ;
Reguardan li las mans e'l vestir e'l clar vis,
Que fon aytan entiers con cant venc da Paris.
Le princes demandet a la bella Galbors
Con non l'avia tocada le fuec ni la calors.
Li donna respondet qu'ell glorios cors santz
L'a cuberta e salvada dedins las flamas grantz.
« Car m'avian acusada, li trachor, a gran tort :
« Le bars sant Honorat m'a salvada de mort. »
Le prinpces a fag penrre mantenent lo baylon
E los falses guarentz c'an fag la tracion ;
Recresut an lo fag e fetz los lapidar.

Dame Gualborc, qui était femme de Raynaut le baron,
Le prince de Bellande [1], avait dévotion (foi)
Aux saintes prières du corps saint précieux [2];
Et quand elle vit le miracle de Guigonet le preux [3],
Elle y eut beaucoup plus de foi qu'elle n'en avait avant :
C'est pourquoi elle faisait grand bien à ceux de l'abbaye;
Et montrait au dehors grande mondanité [4] et faste,
Néanmoins dans son cœur elle craignait Dieu et le corps saint.
Elle était fort belle dame : *c'est* pourquoi *il* advint un jour
Que le bailli [5] de Bellande la requit de débauche;
Mais la dame pour rien n'y voulut consentir,
Par menaces ni par promesses, par dons ni par douces paroles.
Le bailli a bien vu que la dame ne consent pas :
A un autre traître il donna de son argent,
Avec quoi il le fit s'enfuir; et a ensuite accusé
La dame auprès de son seigneur, et dit qu'il l'a trouvée
Avec cet écuyer qui s'était enfui.
Quand le prince le sait (l'entend), jamais ne fut si fâché.
Le prince demanda la dame sur le champ,
Cruellement [6] et en colère *il* va lui dire son sentiment :
» Méchante ingrate, comment et que te manquait-il ?
» Ne te tenais-tu payée de ma compagnie [7],
» Que tu aies déshonoré et moi et ton lignage,
» Et avili ton corps et livré au libertinage ?
» Bien dit le proverbe, que souvent j'ai entendu,
» Que tant gratte la chèvre jusqu'à ce qu'elle s'efforce de mal gésir [8].
» Bien as-tu fait pareil, *toi* qui étais honorée !
Ordre il a donné qu'elle fût prise et liée :
Quand la dame s'excuse, sa défense n'a lieu [9].
Sentence fut donnée qu'on la brûlât au feu.
Aussitôt les sergents [10] mènent à la mort la plus belle *des dames*,

1. Ancien château de la cité de Nice sur le rocher qui sépare la ville du port actuel. Il en reste au versant des Ponchettes une tour qui porte encore aujourd'hui le nom de Tour de Bellande ou Tour Clérissy.

2. Croyait dévotement à l'efficacité des prières adressées à saint Honorat.

3. Le récit de ce miracle précède immédiatement celui dont il s'agit ici. Ce Guigonet avait la garde du château de Bellande, qui renfermait les trésors du prince Raynaut, alors en guerre avec le marquis de Marseille. Des envieux l'accusèrent faussement de vouloir livrer ce château à l'ennemi, et le pauvre Guigonet fut condamné à être pendu. Trente jours après son exécution, ses parents et ses amis vinrent au lieu du supplice pour enlever le corps et l'enterrer : ils coupent la corde et Guigonnet saute, plein de vie, debout sur ses jambes. Saint Honorat, à qui Guigonet adressait souvent ses prières, avait empêché la strangulation et de plus nourri le patient pendant les trente jours qu'avait duré la pendaison.

4. Ou amour des plaisirs.

5. *Bailli* ou *baile* signifiait aussi gouverneur, intendant. Ce titre était encore sous l'ancien régime celui d'un officier royal d'épée, qui rendait la justice dans un certain ressort et avait droit de commander la noblesse lorsqu'elle était convoquée pour l'arrière-ban.

6. Ou d'un ton farouche.

7. Ton mari ne te suffisait-il pas ?

8. Qu'elle arrive à n'avoir plus qu'un mauvais lit de repos.

9. La dame veut se disculper, mais sa défense est vaine.

10. Les gens de justice.

Qui réclame en son cœur, avec larmes et pleurs :
» Ah ! précieux corps saint, seigneur saint Honorat,
» Qui à maintes malheureuses as fait (témoigné) si grande bonté,
» Et délivras Sibylle de laide maladie,
» *Qui* guéris la demoiselle qui avait perdu le nez,
» Et sauvas Guigonet d'une injuste condamnation [1],
» Seigneur, par ta merci, mes prières entends !
» Bien tu sais que j'ai été condamnée à grand tort,
» Et que sans toute cause [2] on me mène à la mort.
» Seigneur à toi je recommande mon droit et ma défense,
» *A toi* qui à Saint-Hermentaire occis le dragon [3]. »

Avait fait grand monceau de bois, le bailli
Qui accusa la dame avec beaucoup d'autres chenapans :
En Camarts [4] il ne laissa clôture ni palissade
Qu'il ne fît porter dans la plaine au-dessous de Nice [5].
On l'a prise sur-le-champ, la dame signe son corps [6],
Et ils la placent sous cent charges de bois ;
Ils mettent le feu en avant et la flamme s'étend :
Un demi jour *il* brûla sans complet relâche.
Mais quand le bois fut consumé et brûlé
Et *ils* virent la dame (car le feu ne l'a pas touchée),
Qui était debout dans la braise, laquelle était grande de tous côtés.
Au prince leur seigneur *ils* l'ont vite mandé,
Lequel vint avec chevaliers et ceux de la cité.
Jusqu'à ce qu'ils fussent au feu *ils* ne sont arrêtés ;
Et *ils* trouvent alors la dame sur la braise,
Qui était vivante et en santé, au gré ou non des gens [7].

1. Gualbore rappelle ici trois miracles que le poëte a racontés précédemment, savoir : Sybille guérie par son cousin saint Honorat (voir ci-dessus le premier fragment), Guigonet pendu injustement (note précédente), et une demoiselle de Vellaron, à qui le fils du seigneur de ce castel avait coupé le nez, parce qu'elle s'était refusée à ses désirs. Saint Honorat remit le nez coupé et guérit le jeune homme, possédé du démon depuis le moment de son crime.

2. Sans nul motif réel, sans que je l'aie mérité.

3. Ce dragon se tenait aux environs d'Ampus, près de Draguignan, et en un lieu que le poëte appelle Saint-Hermentaire. Dix hommes, allant en pèlerinage à l'île de Lérins, passent près de cette dernière localité : le dragon saisit le premier qui se présente et le dévore ; les neuf autres pélerins arrivent au monastère et racontent ce cruel accident à l'abbé saint Honorat, qui se rend aussitôt à Saint-Hermentaire, attache avec sa ceinture le dragon au pied d'une grande roche où le monstre laissa ses os, que l'on montrait encore dans le bon vieux temps.

4. Place d'armes située sur un mamelon du roc qui portait le château de Nice. Elle reçut plus tard le nom de *Puey de la cuesta* (puy de la côte) et de *Place Saint-Jean*. Raynouard a cité ce vers au mot *paliza* de son Lexique roman ; et, prenant *Camartz* pour un nom d'homme, il a traduit ainsi : « Le seigneur Camart ne laissa clôture ni palissade qu'il ne fît porter. »

5. La plus grande partie de la ville de Nice occupait autrefois le versant occidental du rocher sur lequel s'élevait le château : c'est beaucoup plus tard que les habitations s'étendirent dans la plaine comprise entre le pied du rocher et le lit actuel du Paillon.

6. Fait le signe de la croix.

7. Littéral. à qui que *cela* pèse ou plaise (ou fasse plaisir). C'était une locution proverbiale fort usitée.

Quand le prince a vu le miracle si grand,
Il a fait partager le feu (la braise), et *ils* se portèrent en avant,
Et *ils* délient la dame, qui était enchaînée
Sans aucun mal [1] : au prince *ils* l'ont menée ;
Ils lui regardent les mains et les vêtements et *son* brillant visage,
Qui fut (se trouva) aussi intact que quand *elle* vint de Paris.
Le prince demanda à la belle Gualborc
Comment ne l'avait atteinte le feu ni la chaleur.
La dame répondit que le glorieux corps saint
L'a protégée et sauvée dans les flammes immenses.
» Car m'avaient accusée, les traîtres, à grand tort :
» Le baron (le seigneur) saint Honorat m'a sauvée de mort. »
Le prince a fait saisir à l'instant le bailli
Et les faux témoins qui ont fait la trahison ;
Ils ont reconnu (avoué) le fait et *il* les fit lapider.

GUILLAUME BOYER

Né, suivant quelques-uns, à Châteauneuf près de Nice, à Nice même, d'après M. Toselli (*Biographie niçoise*). Jehan de Nostredame dit aussi qu'il naquit à Nice, ville surnommée *Cap de Proenza*.

Bon poëte, mathématicien, naturaliste, médecin même, Guillaume Boyer fut attaché au service de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, puis à celui de Robert le Sage, fils et successeur de Charles II. Ces princes, dit-on, lui confièrent la charge de podestat de la ville de Nice ; mais ce fait n'est rien moins que certain. Si l'on en croit Jehan de Nostredame, Guillaume Boyer dédia au roi Robert un savant traité sur la nature des métaux, sur les fontaines de Vaucluse, de Sorp, de Moustiers, sur diverses autres fontaines d'eaux minérales, sur les bains d'Aix et de Digne, sur les simples qui naissent dans les montagnes de la Provence, etc.

Ce docte poëte parvint à une grande vieillesse et mourut vers l'an 1355 ; il appartient donc à la fin du treizième siècle et à la première moitié du quatorzième. De toutes ses pièces de vers, dont la plupart furent dédiées par lui au roi Robert et au fils de celui-ci, Charles, duc de Calabre, il ne nous est parvenu que le premier couplet d'une chanson qu'il adressa à Marie de France, femme de ce duc.

1. Littéral. sans aucune altération.

IX. — Chanson dédiée à la princesse Marie de France.

NOTA. — Papon, dans son histoire de Provence, a donné un texte fort altéré et une traduction en vers de cette pièce. M. Toselli (*Biographie niçoise*) a reproduit ce texte avec quelques variantes plus ou moins heureuses ; en voici un autre plus correct :

Drech e razon es qu'ieu canti d'amor,
Vezent qu'ieu ai ja consumat mon age
A li complaire e servir nuech e jor,
Sens'aver de profiech ny avantage ?
Encar el si fa cregne,
Dolent, e non si fegne :
Mi pogne la corada
De sa flecha daurada,
Embe son arc, qu'a gran pena el pot tendre,
Per so qu'el es un enfan jove e tendre.

Droit et raison est-ce [1] que je chante d'amour,
Voyant que j'ai déjà consumé mon âge (ma vie)
A lui complaire et servir nuit et jour,
Sans avoir de profit ni d'avantage ?
Encore il se fait craindre,
Blessant, et ne se feint pas [2] :
Il me perce le sein (ou le cœur)
De sa flèche dorée,
Avec son arc, qu'à grand peine il peut tendre,
Parce qu'il est un enfant jeune et tendre.

Voici la traduction en vers par Papon :

Est-il raison que je chante l'amour,
Ayant passé le plus beau de mon âge
A le servir et la nuit et le jour,
Sans en avoir profité davantage ?
Il se fait encor craindre ;
Hélas ! je ne saurais plus feindre [3] :
D'un trait vainqueur
Il me perce le cœur,
Avec son arc, qu'à grand'peine il peut tendre,
Parce qu'il est un enfant jeune et tendre.

1. Est-il juste et raisonnable.

2. *Dolent*, participe présent du verbe *doler*, dont une des significations est faire du mal, faire souffrir. Quant à *si fegne*, il est tout à fait ici l'équivalent de *se feindre*, qui dans l'ancienne langue française signifiait souvent ne pas vouloir, hésiter à (Voir Littré au mot *feindre*) : *et ne se feint pas*, c'est-à-dire et n'hésite pas, et il est hardi, résolu.

3. Papon a remplacé le vers du texte par celui-ci : *E doulent iou non sai fegner* et il a traduit en conséquence. C'est un véritable contre-sens.

LUDOVIC LASCARIS

Fils de Guillaume-Pierre Lascaris, seigneur de Tende, la Briga et autres lieux voisins. Mort vers l'an 1379.

Bien que, selon Gioffredo, ce troubadour ait été illustre de son vivant « moins par l'éclat de sa naissance que par son active participation *aux travaux de Minerve et de Mars*, qui le mirent au rang des bons capitaines et des meilleurs poëtes de son temps [1]» je ne le citerai que pour mémoire. D'abord, parce que nous ne connaissons aucune de ses œuvres, et en second lieu, parce que comme poëte, il appartient entièrement au quatorzième siècle, c'est-à-dire à la dernière période de décadence de la littérature des troubadours.

Arrivés à ce terme fatal, jetons un coup d'œil rétrospectif sur la naissance et les rapides accroissements de cette littérature. Elle apparaît au onzième siècle et le plus ancien de ses représentants, le premier du moins dont nous connaissions les compositions poétiques, est un des princes les plus puissants de la France méridionale, le trop galant Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine (1071-1127)[2], grand-père de la fameuse Eléonore de Guienne, qui, répudiée par son premier mari, Louis VII, roi de France, épousa le comte d'Anjou, Henri Plantagenet, devenu peu après roi d'Angleterre, et qui fut la mère d'un autre troubadour bien célèbre à d'autres titres, le roi Richard Cœur-de-Lion (1157-1199) [3].

La muse provençale franchit bientôt les Pyrénées. En 1112, le comte de Barcelone, Raymond-Bérenger IV, épouse Douce, héritière de Gilbert, comte de Provence, et réunit ce

1. « Illustre non tanto per la splendore dei suoi natali, che per gli esercizi di Pallade e di Marte, che lo fecero annoverare non meno fra' buoni capitani che fra gli ottimi poeti del suo tempo.» (*Istoria delle Alpi marittime*, tome III, p. 365.)

2. La bibliothèque nationale possède neuf pièces de vers composées par ce prince « On ne peut douter, dit Millot, que ce troubadour n'ait eu des prédécesseurs ; les grâces de son style supposent un art déjà cultivé. C'est néanmoins à son époque qu'il faut considérer les progrès de la poésie provençale : c'est alors que prenant un vol rapide, elle pénétra dans les cours et fit les délices ou l'admiration d'une grande partie de l'Europe. » (*Histoire littéraire des troubadours*. Introd. p. XXII.)

3. Nous avons de ce roi poëte deux sirventes. On connaît surtout celui qu'il composa dans la prison où le retenait l'empereur d'Allemagne Henri IV, et qui commence ainsi

Ja nuls hom non dira sa razon.

comté à celui de Barcelone [1]. Son fils, Raymond-Bérenger V, dit le Vieux, acquiert par mariage le royaume d'Aragon ; il meurt en 1162 et a pour successeur dans tous ses Etats son fils Alphonse II (Ier de Provence). Tous ces princes attirent à leur cour et protégent les poëtes du midi de la France. Non-seulement le roi Alphonse II se plaît à les entendre ; mais il les imite, il lutte avec eux, et sans trop de désavantage, comme on peut en juger par une assez jolie pièce, la seule que nous ayons de lui et dont voici les deux premiers vers ;

Per mantas guisatz m'es datz
Joys e deport e solatz [2].

Ce goût de la littérature provençale se continue chez les descendants de ce prince. Nous avons de son arrière-petit-fils, Pierre III, roi d'Aragon en 1276 et de Sicile six ans après [3], une intéressante pièce dirigée contre le roi de France Philippe le Hardi, qui s'apprêtait à envahir ses Etats espagnols. Frédéric Ier, son fils, devint roi de Sicile en 1296 ; menacé dans la possession de sa couronne par le roi de Naples, Charles II, d'Anjou, que soutenait le pape Boniface VIII, Frédéric composa une pièce de vers provençaux, dans laquelle il exprime énergiquement la confiance qu'il a en son bon droit et en la force de ses armes. Il adressa cette pièce à un seigneur catalan, le comte d'Empurias, qui lui répondit également en vers provençaux.

Durant le règne des princes de la maison de Barcelone et d'Aragon, l'influence de la langue d'Oc dans la Catalogne fut si puissante qu'aujourd'hui même l'idiome particulier de cette province espagnole n'est rien autre qu'un dialecte de cette vieille langue, tout comme l'idiome niçois ; et que les poëtes modernes qui composent en catalan fraternisent avec les *félibres* de nos provinces méridionales, prennent place aux banquets auxquels ceux-ci les convient et envoient leurs compositions aux concours ouverts à Montpellier, à Avignon, à Béziers et autres villes de nos départements méridionaux.

1. Comme comte de Provence, l'histoire l'appelle Raymond-Bérenger Ier.
2. Littéral. De maintes façons il m'est donné joie et divertissement et plaisir.
3. Il enleva la Sicile à Charles d'Anjou en 1282, à la suite des Vêpres siciliennes. Comme roi de Sicile il est appelé Pierre Ier.

Cependant, dès le douzième siècle le mouvement littéraire, porté au-delà des Pyrénées par les troubadours, s'étend de l'Aragon dans la Castille et pénètre de là jusqu'en Portugal [1]; et l'Espagne elle-même donne naissance à des poëtes qui expriment leurs idées et leurs sentiments en langue provençale. Parmi les plus remarquables d'entre eux, je citerai Pons Barba, Hugues de Mataplana, Guillaume de Bergedan, Giraud de Cabreira, Guillaume de Mur, Gerveri de Girone et Pons Hugues III, comte d'Empurias, celui qui, comme il a été dit ci-dessus, répondit au roi de Sicile Frédéric Ier.

La fortune de la langue d'Oc et de sa littérature fut tout aussi rapide et aussi brillante dans la haute Italie qu'en Espagne. En 1162, l'année même où Alphonse II succédait à son père Raymond-Bérenger le Vieux, en Catalogne et en Aragon, son cousin le comte de Provence, Raymond-Bérenger II, suivi de nombreux seigneurs de sa cour, se rendit à Turin pour prêter foi et hommage à l'empereur Frédéric Ier Barberousse, son suzerain, la Provence relevant à cette époque de l'Empire comme partie de l'ancien royaume d'Arles. Si l'on en croit les vieux historiens, Frédéric improvisa à cette occasion quelques vers provençaux, que Voltaire a cités dans son *Essai sur les mœurs* (chap. LXXXII) en les attribuant par erreur à Frédéric II, et dont voici les cinq premiers vers :

Platz mi cavalier frances
E la dona catalana
E l'onrar [2] del Ginoes
E la cort de Castellana,
Lo cantar provensales, etc.

Me plaît le chevalier français et la dame catalane et l'honnête accueil du Génois et la cour de Castellane, le chanter provençal ; c'est-à-dire la *canso*, la poésie provençale.

Ce qui prouve que depuis longtemps déjà les compositions des troubadours non-seulement avaient passé les Alpes, mais étaient fort goûtées même en Allemagne.

1. Le goût de la poésie provençale règna dans la cour d'Alphonse X, roi de Castille (1252-1284) comme dans celle des rois d'Aragon. L'un des meilleurs troubadours italiens Boniface Calvo, obligé par des raisons politiques de fuir Gênes, sa patrie, se réfugia auprès de ce prince, qui l'accueillit avec empressement et le combla de faveurs.

2. Quelques textes portent l'*ovrar* et l'*ouvrar*, l'industrie, le travail. Cette leçon est peut-être la meilleure.

J'ai donné ci-dessus (pag. 18) une pièce du marquis de Malespina, troubadour lombard du douzième siècle; je voudrais pouvoir citer aussi une pièce, au moins, de tous les autres poëtes italiens qu'inspira la muse provençale, et donner en même temps un nombre suffisant de détails biographiques sur chacun d'eux; mais ces poëtes sont nombreux et je dois me renfermer dans les limites de mon sujet. A mon grand regret donc, je ne presenterai ici qu'une liste de noms, et je renverrai à Raynouard *(Choix des poésies originales*, etc.*)* pour les compositions de ces trombadours, et à l'abbé Millot pour leurs biographies.

Lanza, marquis italien (*Première moitié du treizième siècle*). Etait contemporain du troubadour Pierre Vidal de Toulouse, qui se rendit aussi célèbre par son talent que par la bizarrerie de son caractère. Nous avons du marquis Lanza une satire contre ce troubadour.

Pierre de Caravana. Lieu de naissance inconnu. Il ne nous reste de ce troubadour qu'un sirvente historique par lequel il exhorte les Lombards à se bien défendre contre l'empereur Frédéric II.

Sordel ou Sordello. Né à Goïto dans le Mantouan; l'un des meilleurs troubadours de tous les pays. Nous avons de lui trente-quatre pièces : la plus remarquable est sans contredit sa complainte sur la mort de son ami Blacas, composée vers le milieu du treizième siècle.

Ferrari de Ferrare. (*Dernière moitié du treizième siècle*). Personne en Lombardie, assure un vieux manuscrit, n'entendit mieux que lui le provençal et ne composa aussi bien dans cette langue ; il écrivit mieux qu'homme du monde, et resta toute sa vie attaché à la maison d'Este [1]. Aucune de ses compositions ne nous est parvenue.

Paul Lanfranchi, de Pistoie ou plutôt de Pise. On ne connaît de lui que quelques fragments de pièces écrites contre Charles Ier d'Anjou, nouvellement roi de Naples.

1. « Intendet meil de trobar proensal que negus om que fos mai en Lombardia, et meill entendet la lenga proensal, e sap molt bes letras, escrivet meil qu'hom del mons... e tos temps estet en la casa d'Est. »

Boniface Calvo, noble génois. Plusieurs sirventes et autres pièces exellentes. On a vu ci-dessus que, forcé de quitter sa patrie, Boniface Calvo se réfugia auprès du roi de Castille Alphonse X.

Bartélemy Giorgi ou Zorzi. D'une famille vénitienne qui a donné un doge à la république. Contemporain de Boniface Calvo, il lui adressa un vigoureux sirvente en réponse à une pièce dans laquelle celui-ci avait attaqué Venise, alors en guerre avec Gênes. Nous avons de Giorgi une vingtaine de pièces, dont une fort intéressante à l'occasion de la seconde croisade du roi saint Louis.

Lanfranc Cigala, de Gênes. « Juge et chevalier, dit un vieux manuscrit provençal ; il fit maintes bonnes *cansos*, dont Dieu fut principalement l'objet. » Lanfranc Cigala a laissé une trentaine de pièces.

Simon et son frère Perceval Doria, d'une illustre famille génoise. Ils étaient contemporains de leur compatriote Lanfranc Cigala ; moins heureux que lui leur nom seul nous est parvenu.

Dante de Maïano. Né à Maïano en Toscane, contemporain mais non parent de l'illustre Dante Alighieri. Il écrivit un grand nombre de sonnets italiens fort estimés de son temps, et en composa quelques-uns en provençal. Raynouard, à la page 504 de son Lexique roman, t. I, en a rapporté un commençant par ce vers : « Las ! so qe m'es el cor plus fis e qars. »

Dante Alighieri. Né en 1265, mort en 1321. « On sait, dit Raynouard (*Lexique Roman* t. I, dernière page de l'Introduction), que Dante était familiarisé avec la langue des poëtes du midi de la France, dont il cite quelquefois des passages dans son ouvrage de la *Volgare eloquenza*, et qu'outre les vers insérés dans la *Divina commedia*, il en composa quelques autres qui sont parvenus jusqu'à nous. »

Les vers de la *Divina commedia* dont il s'agit ici se trouvent au 26me chant du *Purgatoire* et sont prononcés par le troubadour Arnaud Daniel, que le Dante a prié de se faire connaître. Le texte de ce morceau a été tellement défiguré dans

les anciens manuscrits et dans les diverses éditions de l'épopée dantesque, qu'il est devenu presque inintelligible ; c'est pourquoi je crois devoir en proposer un meilleur. Le voici :

Tan m'abellis vostre cortes deman,
Qu'ieu non me puesc ni m'voil a vos cobrire.
Ieu sui Arnautz, que plor et vai cantant;
Consiros, vei la passada follor,
E vei jauzen lo joi qu'esper denan.
Ara vos prec, per aquella valor
Que us guida al som sens freich e sens calina,
Sovegna vos atemprar ma dolor.

Traduction littérale par Raynouard :

Tant me plaît votre courtoise demande,
Que je ne puis ni ne me veux à vous cacher.
Je suis Arnaud, qui pleure et va chantant ;
Soucieux, je vois la passée folie,
Et vois joyeux le bonheur que j'espère à l'avenir.
Maintenant je vous prie, par cette vertu
Qui vous guide au sommet sans froid et sans chaud,
Qu'il souvienne à vous de soulager ma douleur.

L'influence de la littérature provençale fut telle en Italie, que plusieurs écrivains de ce pays n'ont pas hésité à reconnaître les troubadours comme les maîtres et les modèles de leurs plus anciens poëtes en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue italienne. « I poeti provenzali, dit Crescimbeni dans « un écrit de 1695, padri della poesia volgare, i quali hanno « insegnato a tutti il poetar volgare, sono appellati perciò « onorevolmente da' Toscani col titolo di maestri. » Et presque de nos jours, Nannucci, en tête de son livre *Voci e locuzioni italiane derivate dalla lingua provenzale*, après avoir constaté l'analogie qui existe entre les deux langues sœurs, fait cette remarque : « Dietro agli scrittori provenzali si ten- « nero così stretti, sì *nella materia che nella forma*, i padri « del nostro volgare, che non troverai ne' loro dettati quasi « parola, non frase, non costruzione, nelle quali non appa- « risca evidente il tipo primitivo e l'uniforme carattere di « queste due lingue. »

Par l'exposé sommaire qu'on vient de lire, on peut juger de la glorieuse place que les troubadours occupèrent dans toute

l'Europe occidentale durant l'une des plus intéressantes périodes du moyen âge [1]. Leur littérature brille d'un vif éclat plus de deux siècles; puis cet éclat s'éteint presque subitement. Quelles furent les causes de cette rapide décadence ? En premier lieu, la croisade contre les Albigeois, guerre atroce qui, pendant de longues années, porta le massacre et l'incendie à travers le pays le plus civilisé de l'Europe, et « dont les suites, « dit Fauriel [2], furent mortelles pour la poésie provençale. Les « procédures de l'Inquisition contre les personnages suspects « d'hérésie, l'institution d'une Université à Toulouse, *la « guerre déclarée aux livres écrits en langue romane*, etc. « accélérèrent la chute de la littérature provençale ; elles la « tuèrent en fleur, sans lui laisser le temps de porter des « fruits. »

Peu d'années après la guerre des Albigeois, les comtés de Toulouse et de Provence, foyers de cette littérature, perdirent leur autonomie presque toute entière. Ces deux puissants Etats en effet devinrent alors, et en même temps, le patrimoine de deux princes français, frères du roi saint Louis ; et dès ce moment nos provinces méridionales se trouvèrent en quelque sorte subordonnées au nord de la France.

Une dernière cause de ruine pour la langue d'Oc, ce fut l'essor que donna à la langue italienne, vers la fin du troisième siècle, la génie du Dante par son admirable création de la *Divine Comédie*, essor que soutinrent vaillamment après lui des écrivains de premier ordre, tels que Pétrarque et Boccace. Dès lors la littérature italienne, aux inspirations plus élevées, aux formes rendues plus parfaites par les progrès du temps, prit la place de la littérature des troubadours ; et la muse provençale partout délaissée, ne rendit plus que de faibles accents qui restèrent à peu près sans écho.

Ce n'est donc plus à des œuvres littéraires qu'à partir du

1. « Sous les dynasties rivales des Raymonds-Berangers, comtes de Provence (1112-1246) et des Raymonds de Toulouse, souverains du Languedoc, le Midi, y compris le Limousin et la Catalogne, atteignit un degré d'indépendance politique, de culture littéraire, de tolérance religieuse, d'élégance de mœurs et de prospérité matérielle, supérieur à l'état général du reste de l'Europe. Le règne de ces princes a un reflet de cette lumière qui dore dans l'histoire l'époque de Périclès et celle des Médicis. » (MISTRAL. *Calendau*, ch. IV, note 9.)

2. Introduction à l'*Histoire de la Croisade contre les hérétiques albigeois, écrite en, vers provençaux par un poëte contemporain, traduite et publiée par Fauriel.* Paris, 1837.

quatorzième siècle il faut demander des spécimens du vieux dialecte niçois-provençal. Je n'ai pu en recueillir qu'un petit nombre, empruntés à quelques écrits qu'on ne saurait considérer comme appartenant à la littérature ; et la plupart de ces documents, transmis par l'historien Gioffredo, s'offrent à nous avec de nombreuses incorrections que j'ai dû faire disparaître.

TROISIÈME PÉRIODE

(DU XIVme AU XVIIme SIÈCLE)

DERNIERS DOCUMENTS EN VIEILLE LANGUE NIÇOISE

I. — Deux articles des Statuts de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence. Année 1366.

Que tos officiers majors et minors que intron a lors officis sian tenguts et deian promettre et jurar tos privileges , libertas, franquesas, gracias, conventions, immunitat, capitouls de pas, statuts, édits, uses et bonas costumas del dich pays en general et particulier et en deguna maniera non contravenir. Et si per aventura scientament o ignorantamen, si estauvava que fasessan lo contrari et requises non o revocavan et tornavan al premier istat, tals ansins contrafasens per non officiers sian; et de fach, sensa autra declaration, sieian per revocats de lors officis, et els non si puescan esser admesses a officis en lo dich pays, et de greuges nteresses, damages et despensas que ansins donat aurian sian tenguts.....

Que las constitutions fachas, tant per la dicha Majesta Real quant per son illustrissime dich Monsur de Calabria, son fils, de bona memoria, sus la reformation et modification de justicia et scritturas de notaris, adjoutans que de dos florins en bas non deia entervenir procuradour; et si per aventura y entervenia son patrocin, el trabalh non si deia taxar en despensas de proces, si deian observar in concusse sus pena formidable.

Que tous officiers grands et petits, qui entrent en leurs offices (en fonction) soient tenus et doivent promettre et jurer tous priviléges, libertés, franchises, grâces, conventions, immunités, articles (conditions) de paix, statuts, édits, us et bonnes coutumes dudit pays en genéral et en particulier, et en aucune manière n'y contrevenir. Et si par aventure sciemment ou insciemment *il* se trouvait qu'ils fissent le contraire et *étant* requis ne le révoquaient et ne le tournaient (ne le remettaient) au premier état, tels ainsi contrefaisant (con-

trevenant) pour non officiers soient [1]; et de *ce* fait, sans autre déclaration, soient *tenus* pour révoqués de leurs offices, et eux ne puissent être admis à offices dans ledit pays, et de forts intérêts, dommages et dépens qu'ainsi auraient prononcés soient *eux-mêmes* tenus.....

Que les constitutions faites tant par ladite Majesté royale que par son très-illustre dit Monsieur de Calabre, son fils, de bonne mémoire, sur la réformation et modification de justice et écritures de notaires, ajoutant que de (pour) deux florins et au-dessous ne doive intervenir procureur ; et si par aventure y intervenait son patronage, le travail ne se doive taxer en dépens de procès, se doivent observer en concussion sur peine formidable (très-grave).

II. — Lettre du seigneur de la Voute aux Niçois (An 1380) [2].

Als nobles et honorables Sendegues et Conseilliers de la cieutat de Nissa, tres que cars frayres et amics mieus.

Tres que cars amics et honorables frayres, salutation davant anant.

Plassa vos assaber que lo 22 jorn de janvier ieu suy estat à Avignon, et alcuns amics mieus m'an descubert et revelat que nostre Senhor lo Papa es estat enformat que apres festa c'es (s'es) tengut en l'ostal de Mons. de Masselha, en la dicha villa, et a San-Canat, alcun conselh per diverses gentilshomes ; loqual conselh era en deshonor et en amermamen de la Reginal Majestat de la Reyna, ma Dama ez (e-z-) encar mais en lo dampnage del bon estament del païs de Proensa. Et ieu enformat de las causas sobradichas ay en parlat a nostre Seinhor lo Papa, escusant Frances dels Baus et lo senhor de Ceyresta, frayres mieus, et mi. Car dels autres gentilzhomes de que nostre Senhor lo Papa avia croia enformasion non n'i avia plus sinon los sobredichz ; per que aquelz sobredichz ay escusat en aquesta maniera : que qui que vuelha dire ni mantener que deguns sobre nommats aya fach, dich ni tractat causa que sia en dampnage ni deshonor de la Reyna, ma Dama, ni del pays de Proensa, ment falsament et malvaysament. — *Item* sapias que despues que ieu ai parlat a nostre Senhor lo Papa, ieu mi suy trobat ambe Frances dels Baus et ambe lo seynhor de Ceyresta, frayres mieus, et de volontat lor ieu vos escrivi, fai-

1. Soient considérés comme non officiers, comme n'étant plus officiers.

2. Voici d'après Gioffredo (t. III, p. 379) à quelle occasion fut écrite cette lettre. François des Baux, l'un des barons les plus puissants de la Provence, était soupçonné d'avoir, d'accord avec l'évêque de Marseille, les seigneurs de Ceireste et de la Voute, ses parents, et d'autres gentilshommes provençaux, tenu de secrètes conférences contre la reine Jeanne Ire, tendantes à lui faire perdre le domaine de la Provence. Le pape d'Avignon, Clément VII, en ayant été informé, le seigneur de la Voute s'empressa de dissiper les soupçons conçus par ce pape et par les partisans de la reine. C'est dans ce but qu'il écrivit sa lettre aux magistrats municipaux de la ville de Nice.

sent vos assaber que quant degun o deguns vuelhem mantener ni dire las causas sobredichas, nos, nos en farem vos en tal maniera que tot lo mont nos aura per escusatz, et los autres per faltz et mensongiers. Et pregui vos carament que si de las causas sobredichas en deguna maniera en avias auzit parlar, que vos plassa d'escriure mi so que n'aurias auzit.

Escrich a S. Martin, lo mercres 29 de janvier.

Lo tot vostre LOYS D'ANDUSA, senhor de la Vouta.

Aux nobles et honorables syndics et conseillers de la ville de Nice, très que chers frères et amis miens.

Très que chers amis et honorables frères, salutation allant devant (salut avant tout).

Vous plaise savoir que le 22me jour de janvier, je suis allé à Avignon, et quelques amis miens m'ont découvert et révélé que notre Seigneur le Pape a été informé qu'après fête s'est tenu, en l'hôtel de Mons. de Marseille et à Saint-Canat, un conseil par divers gentilshommes ; lequel conseil était en déshonneur et amoindrissement de la Royale Majesté de la Reine, ma Dame, et encore plus au dommage du bon état du pays de Provence. Et moi, informé des choses susdites, en ai parlé à notre Seigneur le Pape, excusant François des Baux et le seigneur de Ceireste, mes frères, et moi. Car des autres gentilshommes de qui (sur lesquels) notre Seigneur le Pape avait mauvaise information, il n'y en avait plus (il ne s'agissait plus d'eux), sinon les susdits *c'est* pourquoi j'ai excusé les susdits de cette manière : que qui *que ce soit* qui veuille dire ou soutenir qu'aucun *des* susnommés ait fait, dit ou traité chose qui soit au dommage ou déshonneur de la Reine, ma Dame, ou du pays de Provence, ment faussement et méchamment. — *Item* sachez que depuis que j'ai parlé à notre Seigneur le Pape, je me suis trouvé avec François des Baux et avec le seigneur de Ceireste, mes frères, et de leur volonté (de leur consentement) je vous écris, vous faisant savoir que quand (si) quelqu'un ou quelques-uns veulent soutenir et dire les choses susdites, nous, nous en agirons *avec* vous en telle manière que tout le monde nous aura pour disculpés et les autres pour faux et menteurs. Et *je* vous prie chèrement que si des choses susdites en quelque manière (de quelque façon) en eussiez ouï parler, qu'il vous plaise de m'écrire ce que vous en auriez entendu.

Ecrit à Saint-Martin, le mercredi 29 de janvier.

Le tout votre (tout à vous) Louis d'Anduse, seigneur de la Voute.

III. — Lettre des frères Grimaldi de Beuil à la ville de Nice, en 1397.

Cars amics tant coma frayres nostres [1].

Honorables et cars amics et frayres. Plasa vos a saber que hyer a vespre nos apliquem en lo luec de Menton sans et alegres, lo Dieu

1. Gioffredo, t. III pag. 540. — En décembre 1375, Jean Grimaldi seigneur de Beuil, et son frère Louis, déjà maîtres de Monaco, voulurent aussi s'emparer de Vintimille occupée par les Génois. Mais la fortune leur fut contraire : un pont sur lequel il leur fallut pas-

mercy ; et disapte partim de Jenoa en la bonna licencia de mons. lo conte de Sant-Pol, loqual nos a fayt tres grant aculhiment e mes final conclusion en nostra delieurenssa. — *Item*, quar nos auriam tres grant desir de parlar ambe alcuns nostres cieutadins, nos scrivem a la Corna de Regimont[1] que sa nos voulgues mandar un sieu ambe alcuns de vos. E per so vos pregam carament que vos plagues de far sa venir un o dos dels nostres ambe cels que la Corna sa volra far venir, quar nos lur direm cosa que sera profiech e honor de nostre tres redoutat senhor Monsegnor de Savoya et de cels del pays. — *Item* avem ausit coma Valantin, servidor nostre, es arrestat a Nisa en preyson; de que avem grant meravilha. Perque vos pregam carament que vos plasa de far lo relaxar. Autre non vos scrivem, mas que si ren podem far en plazer vostre, scrives nos o, quar o farem de tres bon cuer. Lo Sant Esprit vos aya en sa garda.

Scricha a Menton, lo 16 jorn de may.

Lo seynhor de Buelh
E Loys de Grimaut, frayres.

Chers amis autant que frères notres.

Honorables et chers amis et frères. Vous plaise à savoir que hier au soir nous abordâmes au lieu de Menton sains et alègres, le Dieu merci (grâce à Dieu); et samedi partîmes de Gênes avec la bonne licence (la gracieuse permission) de mons. le comte de Saint-Pol, lequel nous a fait grand accueil et mis finale conclusion à notre délivrance.— *Item*, car (comme) nous aurions très-grand désir de causer avec quelques-uns de nos concitoyens, nous écrivons à la Corna de Regimont qu'ici il veuille nous envoyer un des siens avec quelques-uns de vous *autres*. Et pour ce vous prions chèrement qu'il vous plaise de faire ici venir un ou deux des nôtres avec ceux que la Corna ici voudra faire venir, car nous leur dirons chose qui sera à profit et honneur de notre très-redouté seigneur Monseigneur de Savoie et de ceux du pays. — *Item*, avons ouï comme *quoi* Valentin, notre serviteur, est arrêté à Nice en prison ; de quoi avons grande merveille (grand étonnement). *C'est* pourquoi vous prions chèrement qu'il vous plaise de le faire relaxer. Autre *chose* ne vous écrivons, mais que (sinon que) si rien pouvons faire en votre plaisir, écrivez-nous le, car nous le ferons de très-bon cœur. Le Saint Esprit vous ait en sa garde.

Ecrite à Menton, le 16 jour de mai.

Le seigneur de Beuil
Et Louis de Grimaut (Grimaldi), frères.

ser se rompit ; un grand nombre de leurs gens y périrent, et les autres furent faits prisonniers, parmi lesquels les deux frères, chefs de l'expédition. Deux ans après, le comte de Saint-Pol, gouverneur de Gênes au nom du roi de France Charles VI, fit mettre en liberté Jean et Louis de Grimaldi, « lesquels, dit Gioffredo, arrivés à Menton dans le temps où leurs affaires avec le comte de Savoie étaient sur le point d'aboutir à une rupture, dissimulant néanmoins, écrivirent cette lettre à la ville de Nice. »

1. « Francesco detto la Corna de Regimont, signore di Velera, luogotenente di Odone di Villars. » (Gioffredo, t. III. page 540, ligne 2).

IV. — Rélation de Bertrand Riquier,

SYNDIC OU CONSUL DE LA VILLE DE NICE, SUR L'ARRIVÉE DE CHARLES Ier, DUC DE SAVOIE, ET LA RÉCEPTION QUI LUI FUT FAITE A SON ENTRÉE EN VILLE, L'AN 1488.

(Gioffredo, IV, 319. Durante, t. 2, p. 182).

L'an MCCCCLXXXVIII et lo jort XXX del mes de octobre, que fon joù et tenian E per lettra dominical, Monsur lo duc Charles de Savoya es arribat ayssit a Nissa, essent Sentegues ieu Bertrand Riquier, Loys Armano, Lions Barral et Jaume Cavallier.

Primo lo Forrier prenguet los logisses per la gent de la Cort en tos los bons hostals d'aquesta villa, tant per hommes coma per chïvals. *Item* fezen far VIe o VIIIe armas de Savoya de miech fuelh de papier l'una, que donen als enfans que porteron quascun sus una canna et aneron tot premier dos a dos. Qualcuna arma costet un quart *sive* patachs II. — Secundament, aneron la gent da pe, ben abillas ambe albarestas, lanssas, targuetas, colobrinas, tos dos a dos, ambe tres gentilhommes apres de la sobre dicha gent d'armas. L'un lo plus anssian, portava l'estendart de Savoya, lo lonc de son caval davant dels autres dos gentilhommes, que portavan los dos estendars ambe las armas de la villa, l'un d'una part, l'autre de l'autra, et aquel de Savoya en miey un pauc d'avant. — Terssament, vengueron los IV Sentegues premiers ambe los citadins, losquals Sentegues porteron las claus dels portals de la villa, *saltem* quascun doas[1] claus, et aneron ambe los dichs citadins tot avant[2] coma fins en Arizana[3] al prat de la Badia; et aquit atenderon fins que lo Seinhor Duc vengue; et incontinent que lo viron tot bel cavalqueron dever el. Pueis descenderon da caval, li presentant las dichas claus, en li disent: « Mon tres redousté (*sic*) Seinhor, nous vous (nos vos) presentan las claus de vostra cieutat, que en fassas[4] vostre bon plaser; et ansi que vous presentan las claus de la cieutat, vous presentan las claus de nostres corages, cors et bens. »

(Ce qui vient à la suite n'est plus une relation mais un programme).

Pueis montas a caval et vous en venes, la testa de vostres cavals a la coa del sieu, et venes devizant de la cieutat et pays, s'en tornant davant premier los enfans cridant: Savoya! pueis la gent a

1. Dous (*Durante*).
2. Tout avant (*Durante*): tant avant (*Gioffredo*).
3. Aurigana (*Durante*).
4. Fasses (*Durante*).

pe et lors estendars apres per ordre. — *Item* y aura IV o VI gentilhommes de la villa ben abilhas, que si metran[1] dape Monsur en luec de staffiers et diran als estaffiers de Monsur en dolssas paraulas: « S'il vous plas, nos servirem Monsur per estaffiers », et si metran tres dessa et tres della a pe, tojors la man sus la cropa del chival de Monsur, et losquals auran bona avertenssia que[2] si lo caval bricava, que els sostengan Monsur, o passant ayga o per una montada o vallada, o per una encalladura de peiras, fins a son logis. E cavalqueran fins al portal de la villa, o verament lueng del portal XL passes, ont sera l'Evesque et son vicari, que recebran Monsur lo Duc en pontifical, ambe las Reliquias de la Gleiza catedral, ont mon sobre dich Segnor deysendra et baizera las dichas Reliquias, et baizadas remontera a caval, l'Evesque davant tot a pe; et aqui auran los Sentegues lo palli de la villa ambe VI bastons, ont lo premier a banda senestra portara lo Sentegue laurador, a banda drecha premier l'autre Sentegue que va davant lo laurador. Lo ters Sentegue a banda senestra portara l'autre: lo quart Sentegue, que es lo gentilhomme, portara lo quart baston a banda drecha. Lo V baston portara lo Juge mage a banda senestra; lo VI baston portara lo Governador a banda drecha, car los derriers et plus pres de la persona del Prince son los plus honorables. Et en aquella fasson accompagneran Monsur fins à l'autar ont el s'anera aginolhar. Pueis aqui sera l'Escudier d'escueria, que porta l'espaza davant Monsur, que penrra, si el vol, lo pally, et del lo recataran los Sentegues IV o VI escus, o coma s'accorderan. Pueis accompagneran Monsur a son logis et li diran que el sia lo ben vengut [3] et que els sont tojors a son bon plaser, etc.

Item cora Monsur s'en vol anar, los Sentegues et aquels citadins que en chivals l'encompagnan[4] fins a la torre de Gapeau o fins a Sant-Pons, et ansi C o CC gentis compagnons, espaza et lanssa et targueta, fins a Sant-Pons; et aqui prenon congiet d'el en li pregant que vuelha aver escuzada la cieutat, si ella non avia fach son dever envers de sa Illustrissima Segnoria coma li aperten [5], en ly pregant que li plassa aver tojors per recomandata sa paura cieutat e 'l pays, coma aven nostra ferma esperanssa, et que Dieu ly dona honor et longa vida. Amen. Deissendent pe a terra, tos prenon congiet [6].

1. Qui si metran (*Durante*).
2. Che (*Gioffredo*). Erreur de copiste.
3. Que al lo ben vengut (*Gioffredo*). Leçon impossible.
4. Lou compagnon (*Durante*).
5. Lo y aperten. (*Gioffredo*).
6. Cor prenon congiet (*Gioffredo*).

L'an 1488 et le jour 30 du mois d'octobre, qui fut jeudi et tenions E pour lettre dominicale, Monsieur le duc Charles de Savoie est arrivé ici à Nice, étant syndics moi Bertrand Riquier, Louis Armano, Léon Barral et Jaume (Jacques) Cavallier.

Primo, le fourrier prit (arrêta) les logis pour les personnes de la Cour en tous les bons hôtels de cette ville, tant pour hommes comme (que) pour chevaux. *Item* fîmes faire 600 ou 800 armoiries de Savoie de demi-feuille de papier l'une (chacune), que donnâmes aux enfants qui *les* portèrent chacun sur (au bout d') une canne, et allèrent tout premier deux à deux. Chaque armoirie coûtait un quart, soit deux patacs. — Secondement, allèrent les gens de pied bien habillés, avec arbalètes, lances, targettes [1], couleuvrines, tous deux à deux, avec trois gentilshommes à la suite de la susdite gent d'armes. L'un, le plus ancien, portait l'étendard de Savoie, le long de son cheval devant les autres deux gentilshommes [2], qui portaient les deux étendards aux armes de la ville, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et celui de Savoie au milieu, un peu devant. — Troisièmement, vinrent les quatre syndics premiers avec les citadins, lesquels syndics portèrent les clés des portes de la ville, au moins chacun deux clés, et allèrent avec lesdits citadins tout avant comme jusqu'en Arizane [3], au pré de l'Abbaye, et là attendirent jusqu'à ce que le Seigneur Duc vînt; et incontinent qu'ils le virent, tout beau chevauchèrent vers lui. Puis descendirent de cheval, lui présentant lesdites clés, en lui disant : « Mon très-redouté Seigneur, nous vous présentons les clés de votre cité, *pour* que vous en fassiez à votre bon plaisir; et de même que vous présentons les clés de la cité, vous présentons les clés de nos cœurs, corps et biens.

(Programme faisant suite).

Puis montez à cheval et vous en venez, la tête de votre cheval à la queue du sien, devisant de la cité et du pays, s'en retournant en premier [4] les enfants criant: Savoie! puis les gens de pied et les étendards après, en ordre — *Item* il y aura quatre ou six gentilshommes de la ville, bien habillés, qui se mettront auprès de Monsieur en lieu de (comme) estaffiers [5], et diront aux estaffiers de Monsieur, en douces paroles : « S'il vous plaît, nous servirons Monsieur comme estaffiers », et ils se mettront trois deçà et trois delà à pied, toujours la main sur la croupe du cheval de Monsieur; et lesquels auront bon avertissement que si le cheval bronchait, qu'ils soutiennent Monsieur, ou passant eau, ou par une montée ou descente, ou par un pavage de pierres, jusqu'à son logis. Et chevaucheront jusqu'au portail de la ville, ou vraiement (plutôt) loin du portail de quarante pas, où sera l'Evêque et son vicaire, qui recevront Monsieur le Duc en pontifical, avec les reliques de l'église cathédrale, où mon susdit Seigneur descendra et baisera lesdites reliques, et baisées remontera à cheval, l'évêque devant tout à pied; et là auront les syndics le dais de la ville avec six bâtons, le premier desquels au rang de gauche portera le syndic laboureur [6], au rang de droite premier l'autre syndic qui va avant le laboureur [7]. Le troisième syndic au rang de gauche portera l'autre; le quatrième syndic, qui est le gentilhomme, portera le quatrième

1. Petits boucliers.
2. Il faut sans doute entendre qu'il précédait les deux autres gentilshommes de la longueur de son cheval.
3. C'est le lieu appelé aujourd'hui l'*Ariane*.
4. Littéral. devant premier.
5. Domestiques armés.
6. Sera porté par le syndic des cultivateurs.
7. Qui a la préséance sur le syndic laboureur.

bâton au rang de droite. Le cinquième bâton portera le Juge mage (le grand juge) au rang de gauche; le sixième bâton portera le gouverneur au rang de droite, car les derniers et plus près de la personne du Prince sont les plus honorables. Et en cette façon accompagneront Monsieur jusqu'à l'autel où il ira s'agenouiller. Puis là sera l'écuyer d'écurie, qui porte l'épée devant Monsieur, qui prendra, s'il veut, le dais, et de lui le rachèteront les syndics quatre ou six écus, ou comme ils s'accorderont [1]. Puis ils accompagneront Monsieur à son logis et lui diront qu'il soit le bienvenu et qu'ils seront toujours à son bon plaisir, etc.

Item, lorsque Monsieur s'en veut aller, les syndics et les citadins qui vont à cheval l'accompagnent jusqu'à la tour de Gapeau ou jusqu'à Saint-Pons, et de même cent ou deux cents gentils compagnons, épée et lance et targette, jusqu'à Saint-Pons; et là prennent congé de lui en le priant qu'il veuille avoir *pour* excusée la cité, si elle n'avait fait son devoir envers sa très-illustre Seigneurie comme ce lui appartient, en le priant qu'il lui plaise avoir toujours pour recommandée sa pauvre ville et le pays, comme *en* avons notre ferme espérance, et que Dieu lui donne honneur et longue vie. Amen. Descendant pied à terre, tous prennent congé.

V. — Deux Livres en langue niçoise publiés en 1492 et 1493.

A. — Le premier sorti des presses de Turin, est en caractères gothiques : on y voit l'*i* mis pour le *j*, l'*u* pour le *v*, et réciproquement, ainsi que la plupart des abréviations en usage à cette époque. Ce premier volume que possède la Bibliothèque municipale de Nice, porte le titre singulier que voici [2] :

Sen segue de la art de arithmeticha, et semblantment de jeumetria dich ho nominat compendion de lo abaco.

C'est-à-dire : S'ensuit de l'art d'arithmétique et aussi de géométrie, dit ou nommé abrégé de l'abaque (table à calcul).

L'auteur, François Pellos ou Pellizzot, entre ainsi en matière :

COMPENDION DEL ABACO. Jeus (*sic*) done a mi gratia et sia en son plaser che fassa pincipi et fin de aquest compendion de abaco de art de arithmetica et semblantment dels exemples de jeumetria contengut en los presents sequents capitols, losquals tracteray sub brevibus tant coma a mi sera possibile, perche los citadins de la ciutat de Nisa son subtils et speculatieus en ogni causa, et specialment de las dichas arts ; non obstant ordeneray la presente opera per capitols debitament entendabla a un cascun, per so che

1. Ou au prix dont ils tomberont d'accord.

2. Dans la copie de ce titre et des autres fragments que je cite, j'ai distingué l'*i* du *j*, l'*u* du *v*, souvent mis l'un pour l'autre dans le texte, et j'ai remplacé les abréviations par les mots qu'elles représentent.

las dichas arts son necessari : nedum a merchans : mas ad ogni persona de che condition se vulha sia. Per so vulhas solicitar de aver la copia del present libre ; en loqual veyres bel cop de subtilitas coma se segue apres, commensant al present prumier capitol de nummar [1] loqual sen segue.

Lo prumier capitol chi ensenha a nomar cascuna summa sia granda ho petita.

L'ouvrage se termine par les six vers suivants :

Complida es la opera, ordenada he condida
Per noble Frances Pellos, citadin es de Nisa ;
La qual opera ha fach, primo ad laudem del Criator
Et ad laudour[2] de la ciutat sobredicha,
La qual es cap de terra nova en Provensa :
Lontat es renomat per la terra universa,

On peut traduire ainsi ce début et cette fin :

1° *Abrégé de l'abaque.* Jésus me donne la grâce et soit en son plaisir (et qu'il lui plaise) que je fasse commencement et fin de cet abrégé d'abaque de l'art d'arithmétique et aussi des exemples de géométrie contenus dans les présents chapitres qui suivent, lesquels je traiterai brièvement autant qu'il me sera possible, parce que les citadins de la ville de Nice sont habiles et entendus en toute chose et spécialement dans lesdits arts : nonobstant j'ordonnerai (je diviserai) le présent ouvrage par chapitres, *ouvrage* dûment intelligible à un chacun (que chacun doit apprendre), parce que lesdits arts sont nécessaires non-seulement aux marchands, mais à toute personne de quelque condition que ce soit. Pour cela (à cause de cela) veuillez avoir soin de posséder la copie (un exemplaire) du présent livre; dans lequel vous verrez beaucoup de subtilités (procédés ingénieux) comme s'ensuit après, commençant au présent premier chapitre de nombrer lequel s'ensuit :

Le premier chapitre qui enseigne à nommer chaque somme (à énoncer toute somme) soit grande ou petite.

2°. Achevée est l'œuvre, ordonnée et apprêtée
Par noble François Pellos, citoyen est de Nice ;
Laquelle œuvre il a faite, d'abord à la louange du Créateur
Et à l honneur de la cité susdite,
Laquelle est chef (tête, capitale) de terre neuve en Provence [3] :
Au loin est renommé par la terre universelle.

1. Le texte donne *numar* avec un trait au-dessus de l'*u*, mot que je crois mis pour *numerar* ou *nombrar*.

2. Ancien catalan : *laudor*.

3. On donnait ce nom au comté de Nice depuis son annexion au duché de Savoie en 1388; nous retrouvons cette expression dans un document de 1562 (voy. ci-après le traité d'arithmétique de Fulconis). Nous avons donc ici la preuve, répétée à deux siècles de distance, que les Niçois étaient toujours considérés et se consideraient eux-mêmes comme n'ayant pas cessé d'être des Provençaux.

Après les six vers qui terminent le livre vient cette indication :

Impresso in Thaurino lo present compendion de abaco per meistro Nicolo Benediti he meistro Jacobino Suigo de Sancto Germano. Nel anno 1492, ad Di. 28. de septembrio.

Remarque. D'après les quelques passages de ce livre que j'ai cités, on est en droit de conclure que François Pellos pouvait être fort sur l'arithmétique et la géométrie, mais qu'il ne l'était guère sur l'orthographe et le caractère de sa propre langue, qu'il farcit d'italien et de latin. En effet il écrit tantôt *et*, tantôt *he* ; il met, on ne sait pourquoi, une *h* à cette conjonction, comme aussi à la conjonction *o* (*ho* nominat, *ho* petita) et au verbe *a* (*ha* fach) ; sous l'influence de la langue italienne, il écrit *che*, *perche*, au lieu de *que*, *perque*, et ne s'aperçoit pas que dès lors les mots *dicha*, *dichas*, *dich*, *fach*, *sobredich*, etc., devraient se prononcer non à la provençale, comme on les prononce encore de nos jours, mais *dica*, *dicas*, *dic*, *fac*, *sobredica*, prononciation fausse en tout temps. Il emploie l'italien *chi* au lieu du provençal-niçois *que* ; il met l'talien *opera* à la place d'*obra* et fait ainsi deux vers faux ; enfin il se sert de locutions purement italiennes, lorsqu'il dit *ogni causa*, *ogni persona* au lieu de *tota causa*, *tota persona*.

B. — Le second livre imprimé à Nice même en 1493, est l'œuvre d'un religieux nommé Lucain Bernezzo et porte ce titre : *Tractat del Rosari de l'intemerada Verge Maria, segunt la determination de diverses dotors*. C'est-à-dire : « Traité du rosaire de l'immaculée Vierge Marie, selon les décisions de divers docteurs. »

VI. — Lettre écrite de Menton, à la date du 14 juin 1537, par Léonard de Gallean des seigneurs de Châteauneuf à son frère Barthélemy, au château d'Eza [1].

Mon fraire,

Hay entendut, essent hier a Monegue, da bona part que Monsur a deliberat dar congiet als Spagnols, et que si dubita non fasson

1. Gioffredo, t. V. p. 70. Les faits dont il est question dans cette lettre se rapportent à la minorité du prince de Monaco Honoré Ier, sous la tutelle d'Etienne, son parent. Le précédent tuteur de ce prince, Augustin Grimaldi, évêque de Grasse, qui avait embrassé la cause de Charles-Quint contre François Ier, introduisit à Monaco une garnison espa-

calque desordre per los castels. Volria stessas ben avisat, ho saltem vos levessas d'aysit ; car, segunt dison, sera infra dimenge de proximo venedor. Dio per sa pietad li leve la puissansa de non poder nozer degun. Hay pensat vos en dar avis per lo present portador. Del Turc si fa grand brut. Dubiti a la fin non sega calque engrement a la Cristianitad. — Dé Genoa, segunt entendi, se retiran alcunas personas en Monegue. — Monsur l'Abbat Martelli m'a promes, quant sera en Roma, de scrieure a nostre Leon, etc.

Mon frère,

J'ai appris, étant hier à Monaco, de bonne part que Monsieur [1] a décidé de donner congé aux Espagnols, et que l'on redoute qu'ils ne fassent quelques désordres dans les châteaux. Je voudrais que vous en fussiez bien avisés, ou au moins que vous vous levassiez d'ici [2] ; car, selon ce qu'on dit, ce sera après dimanche de prochaine venue. Dieu, par sa miséricorde, leur [3] ôte la faculté de pouvoir nuire à aucun (à qui que ce soit). J'ai pensé vous en donner avis par le présent porteur. Du Turc on fait grand bruit. Je crains qu'à la fin ne s'ensuive une grande calamité pour la chrétienté. — De Gênes, selon ce que j'ouïs dire, se retirent quelques personnes à Monaco. — Monsieur l'Abbé Martelli m'a promis, quand il sera à Rome, d'écrire à notre Léon, etc.

VII. — Livre de J. F. Fulconis.

L'an 1562, Jean François Fulconis de Nice [4] publia un nouveau traité d'arithmétique et de géométrie sous ce titre bizarre :

Opera nova d'arismethica intitulada Cisterna Fulconica *novellament compausada.*

Et de plusors excellens Arismethicians en partida extrachia, et a ung compendi redigida, alla entendre facillissima, ambe generosas et abreviados (*sic*) reglas et de familiars exemples illustrada, grandament necessaria per proffit et utilitat de gieoynas gens, et altras, que desiran negotiar en mercantias.

Stampada de l'an de nostre Seignor 1562
A Lyon
Par Tomas Bertheau
1562.

gnole, ne prévoyant pas les fâcheuses conséquences de cet acte et les malheurs qui en résulteraient pour la principauté. Malgré tout, les Espagnols ne furent chassés de Monaco que longtemps après, en 1641, par le prince Honoré II.

1. Le prince de Monaco.
2. Que vous partiez d'ici.
3. *Li* du texte désigne évidemment les Espagnols.
4. Un document manuscrit qui se trouve aux archives municipales dit qu'il était *di Santo Stephano*. La bibliothèque de la ville de Nice possède deux exemplaires du livre de Fulconis ; le titre manque à l'un deux.

A ce titre assez explicite l'auteur a cru devoir ajouter encore ce petit avis :

Aquest present libre per comoditat de joines enfans et altres de aquest pays de terra nova de Provensa et d'altra part non entendent latin, es compausat en lenga materna.

Titre et avis qui signifient littéralement :

Œuvre nouvelle d'arithmétique intitulée Citerne Fulcronique, nouvellement composée, et de plusieurs excellents arithméticiens en partie extraite, et à un abrégé rédigée, à l'entendre (comprendre) très-facile, avec généreuses (très-bonnes, très-utiles) et courtes règles et de familiers exemples illustrée [1], grandement nécessaire pour le profit et utilité de jeunes gens, et autres, qui désirent négocier en marchandises. Imprimée l'an de notre Seigneur 1562.

Ce présent livre pour la commodité des jeunes enfants et autres de ce pays de terre neuve de Provence et d'autre part n'entendant pas le latin, est composé en langue maternelle.

En tête du volume se trouve une dédicace en vers latins adressée en ces termes aux jeunes gens studieux ;

Nicaenis studiosis et provincialibus adolescentibus Ioannes Franciscus Fulconis S. P. D., et dont voici les premiers vers :

Hoc opus ardenti suscipite pectore nostrum,
Nicæni Juvenes indolis eximiæ ;
Quod licet exigua videatur mole prodire
Attamen exiguum commoda multa dabit.

A la suite de cette dédicace poétique vient une pièce en vers provençaux, intitulée *Prohemi* et commençant ainsi :

Al nom de Dieu ansi sia per intrada,
Per comensar l'opera preparada
A la fasson dels notarijs facent :
Als instrumens per coustuma usada,
Del drech Cannon et civil approvada,
Et per sainct (*sic*) Paul apostol escrivent
Als Collocens, capitol tres disent :
So que fara ov [2] dira es condecent
Sempre invocar la majestat sacrada.
La pregui donc al mieu comensament
Donne favor al mieu entendement,
Per acomplir l'opera gia pensada.

1. Enrichie d'exemples usuels.
2. Le texte porte *ou* ; mais ici comme partout ailleurs l'*u* est mis pour le *v*.

C'est-à-dire :

Au nom de Dieu ainsi soit pour entrée (début),
Pour commencer l'œuvre préparée
A la façon des notaires faisant :
Aux instruments [1] par coutume usitée,
Du droit Canon et civil approuvée [2],
Et par saint Paul apôtre écrivant
Aux Colossiens, chapitre trois disant :
Ce *qu'on* fera ou dira *il* est convenable [3]
Toujours invoquer la majesté sacrée.
Je la prie donc à mon commencement [4]
Qu'elle donne faveur à mon entendement,
Pour accomplir l'œuvre déjà pensée.

1. Contrats, actes notariés, pièces de procédure, etc.
2. Et dont l'usage dans les actes de droit canon et de droit civil est approuvé.
3. Il faut, on doit.
4. En commençant.

PÉRIODE CONTEMPORAINE

ÉTAT PRÉSENT DE L'IDIOME NIÇOIS. — RÉFORMES INDISPENSABLES

Une grande lacune s'étend de la fin du seizième siècle jusqu'aux premières années du dix-neuvième. De jour en jour la bonne vieille langue d'*oc* perd du terrain devant sa sœur la langue de *si*, illustrée dès le quatorzième siècle par de nombreux chefs-d'œuvre. Les Niçois parlent encore un idiome qui, pour le fond, est toujours celui de leurs pères; mais ils ne l'écrivent plus. On dirait qu'ils dédaignent leur langue maternelle, qu'elle n'est plus pour eux qu'une sorte de jargon. S'ils composent une œuvre littéraire, c'est à la langue du Dante et de Boccace qu'ils ont recours; et si à de longs intervalles apparaissent quelques faibles compositions en dialecte niçois, quelques chansons populaires, c'est avec une livrée étrangère qu'elles se présentent. L'orthographe italienne s'est imposée à ce dialecte, contrairement au génie et au passé littéraire de la langue à laquelle il appartient. En même temps il se produit à Nice, ce qui a nécessairement lieu dans toutes les villes habitées, pendant une bonne partie de l'année, par un nombre relativement considérable d'étrangers venus de tous les pays: l'idiome indigène s'altère quelque peu par l'introduction de termes exotiques et par une prononciation défectueuse; si bien que c'est surtout dans l'intérieur du pays, dans les montagnes de l'ancien comté de Nice, qu'il faut aller chercher la vraie langue nationale[1].

1. M. J.-B. Toselli (*Biographie Niçoise*, art. *Rancher*) reconnaît parfaitement ce fait et avoue que c'est dans les montagnes du comté que l'on trouve encore les « traces les plus évidentes du langage des troubadours. »

Les bonnes traditions semblent donc tout à fait perdues. Heureusement pour la muse niçoise, un bon littérateur, Joseph-Rosalinde Rancher, né à Nice d'un père français, revient dans cette ville en 1814 ou 1815, après avoir occupé en Toscane, pays que Napoléon Ier avait joint à son empire, un modeste emploi dans une administration publique[1]. Rancher publie en 1823 sa *Nemaïda*, poëme héroï-comique dans lequel on sent circuler un souffle vraiment poétique. Mais Rancher est obligé de subir l'orthographe empruntée à l'italien; et sa langue prend dès lors l'apparence d'un patois local, circonscrit dans d'étroites limites et ne se rattachant, à première vue, à aucune des grandes langues connues. C'est à cela surtout qu'il faut attribuer la singulière opinion que certains esprits superficiels se sont faite de la langue populaire qui se parle aujourd'hui à Nice.

Nous allons voir ce qu'est cette langue et nous l'examinerons au double point de vue du fond et de la forme. Rancher va nous en fournir un spécimen : nous ne saurions choisir un meilleur modèle. Voici un fragment du troisième chant de sa *Nemaïda*, tel qu'on le lit à la page 43 de la deuxième édition :

L'er es tranchil e pur, e la villa destrucia
Mouostra a l'uès encantat touta sorta de frucia:
Lou vert pourtegaliè, garnit de bei pon d'or,
En la frucia, en la flou dona un double tresor.
D'un flourage eternel li riba son bordadi ;
De l'amourous Zefir li flou son caressadi,
E Febus diligent, en acheù beù cartiè,
Fertilisa embe suin la laupia e lou plantiè.

Ma se che la natura achi soagna e conserva,
Se che lou mai nen plas es l'aubre de Minerva.
Aubre, signau de pax, aubre, nouostre recours,
Tu che Nissa venera e sieù soulet secours,
Permete ch'en passan, en un steril ouvrage,
Un esprit plus steril t'ofre un sinser omage.

1. Le père de Rancher était de Saint-Jeannet, commune sur la rive droite du Var, canton de Vence, arrondissement de Grasse, département du Var, avant l'annexion de Nice à la France en 1860. M. Rancher père était chirurgien et professa la chirurgie à l'école secondaire de médecine établie à Nice sous le premier empire D'après M. Toselli (*Biographie Niçoise*), J.-R Rancher naquit à Nice en 1781 et mourut en 1843. Son père lui fit faire ses études à Marseille et l'envoya ensuite en Toscane auprès d'une de ses sœurs, qui lui fit obtenir une place dans les contributions directes.

Tougiou vert e roubust en touti li seson,
Eloagna dau tieù sep la moufa e lou cairon :
Fai che de l'estrangiè non mangian la caparra;
Remplissenen lu trueil, remplissenen li giarra ;
Dai tieù nombrous benfaç, fai che si tenghen fier,
E che lou tieù licour ougne lou monde entier.

Comme on le voit, bien des mots dans ce passage sont orthographiés à l'italienne ; écrivons-les dans le système orthographique de la langue d'Oc ou langue provençale, à laquelle appartient le dialecte niçois :

L'er es tranquil e pur, e la vila destrucha[1]
Mouostr'à l'uès encantat touta sorta de frucha:
Lou vert pourtegaliè, garnit de bei pon d'or,
En la frucha, en la flou dona un double tresor.
D'un flourage eternel li riba son bordadi ;
De l'amourous Zephir li flou son caressadi,
E Phebus diligent, en aqueù beù quartiè,
Fertilisa embe soin[2] la laupia[3] e lou plantiè.

Ma ce que la natura aqui soigna e conserva,
Ce que lou mai nen plas, es l'aubre de Minerva.
Aubre, signau de paz, aubre nouostre recours,
Tu que Nissa venera e sieù soulet secours,
Permete qu'en passan en un steril ouvrage,
Un esprit plus steril t'ofre un sincer omage.
Toujou vert e roubust en touti li seson,
Eloigna[4] dau tieù cep[5] la moufa e lou cairon:
Fai que de l'estrangiè non manjan la caparra[6] ;
Remplisse-nen lu trueil, remplisse-nen li jarra[7] ;
Dai tieù nombrous benfach fai que si tenguem fier,
E que lou tieù liquour[8] ougne lou monde entier.

1. Cimiès, ancien *Cemelenum*.
2. Ancien provençal : *soing* et *sonh* (*nh* ayant la valeur de *gn* mouillé.)
3. Treille.
4. Ancien provençal : *esloigna*.
5. Ancien provençal : *cep*.
6. Arrhes de marché, tribut, « Fais que la *moufa* et le *cairon* ne suppriment pas le tribut que nous paye l'étranger, acheteur de nos huiles. » *Caparra*, forme italienne du mot *caparron*, qui existait au moyen-âge dans les langues romanes de la France. Voy. le dictionnaire de Lacombe, t. II.
7. Ancien provençal : *jarra*.
8. *Liquour* (anciennement *liquor*), ici du masculin comme en latin, était et est encore du féminin en langue provençale.

Que l'on compare maintenant ces vers, ainsi écrits, aux derniers documents en vieux niçois que j'ai donnés précédemment, pages 46 à 58, et même aux poésies des troubadours du comté de Nice ; et l'on reconnaîtra sans peine que c'est toujours la même langue, avec quelques changements, il est vrai, mais changements d'une faible importance et comme le temps en a fait subir depuis la même époque au français, à l'italien, à l'espagnol, à toutes les langues.

En lisant le poëme de Rancher et les écrits en niçois qui ont été publiés depuis et se publient encore de nos jours, on rencontre bon nombre de mots qui paraissent être d'origine étrangère, mais on ne doit pas s'en tenir à l'apparence Voici, par exemple, une liste d'expressions que l'on pourrait croire venues de l'Italie et qui sont incontestablement de la vieille langue d'Oc. Je ferai suivre cette liste de deux autres: l'une de mots qui ont été réellement empruntés à la langue italienne, l'autre, de ceux qu'a fournis le français. Il va sans dire que je ne donne pas ces listes comme complètes.

Mots de la langue d'Oc ou vieille langue provençale que l'on pourrait croire avoir été empruntés à l'italien.

Dialecte Niçois	Langue d'Oc	Langue Italienne
Abrivar [1], *presser, entraîner*....	Abrivar.....	Abbrivare.
Acampar, *amasser, rassembler*.	Acampar.....	Accampare.
Affitar, *assurer, convenir*.....	Affidar.....	Affitare.
Alargar, *élargir, agrandir*	Alargar.....	Allargare.
Anca, *hanche*.....	Anca.....	Anca.
Apagar, *apaiser, satisfaire*....	Apagar.....	Appagare.
Arena, *sable*.....	Arena.....	Arena.
Assautar, *attaquer*.....	Assautar.....	Assaltare.
Assendre (acendre [2]), *allumer*..	Acendre.....	Accendere.
Aubediensa, *obéissance*.....	Obedienza.....	Obbedienza.
Avansar, *avancer, accroître*....	Avanzar.....	Avanzare.
Avelaniè, *noisetier*.....	Avelanier.....	Avellano.
Bastar, *suffire*.....	Bastar.....	Bastare.
Belessa, *beauté*.....	Belleza.....	Bellezza.
Beretta, *barette*.....	Berreta.....	Berretta.
Boucon, *morceau*.....	Bocon.....	Boccone.
Bouta, *tonneau*.....	Bota.....	Botte.

1. On sait qu'en niçois les verbes gardent ou perdent à volonté l'*r* finale de l'infinitif: *abrivar* ou *abrivà*.

2. Je reproduis entre parenthèses le mot orthographié comme il doit l'être dans le système orthographique de la langue d'Oc.

Dialecte Niçois (suite)	Langue d'Oc (suite)	Langue Italienne (suite)
Cadena, *chaîne*	Cadena	Catena.
Calamita, *boussole*	Caramida	Calamita.
Castic, *châtiment*	Castic	Castigo.
Condir, *assaisonner*	Condire	Condire,
Crebar *et* crepar, *crever*	Crebar	Crepar.
Degiun (dejun) *à jeun*	Dejun	Degiuno.
Doga, *douve*	Dogua	Doga.
Empegn, *gage*	Empenh[1]	Impegno.
Enganar, *tromper*	Enganar	Ingannare.
Enviscar, *engluer*	Envescar *et* inviscar	Invescare.
Esca, *amorce*	Esca	Esca.
Escondre, *cacher*	Escondre	Ascondere.
Escoujar (escouiar), *écorcher*	Escorjar	Scojare.
Estagn, *étain*	Estaing	Stagno.
Fauda, *giron*	Falda	Falda.
Ficar, *ficher*	Ficar	Ficare.
Flagel, *fléau*	Flagel	Flagello.
Fousc, *sombre, obscur*	Fusc	Fosco.
Gal, *coq*	Gal	Gallo.
Galina, *poule*	Galina	Gallina.
Garofle, *girofle*	Gariophili *et* gerofle	Garofano.
Giba, *bosse*	Giba	Gibba.
Gigant, *géant*	Gigant	Gigante.
Giorno (jorno) *jour*	Jorn	Giorno.
Gioventu (joventu), *jeunesse*	Joventut	Gioventù.
Grafignada, *égratignure*	Grafinar, *v*	Graffiare, *v*.
Gust, *goût*	Gost *et* gustable, *adj*	Gusto.
Lagnar (si), *se plaindre*	Se lagnar *ou* lanhar	Lagnarsi.
Lagrima, *larme*	Lagrema *et* lacrima	Lagrima.
Lamp, *éclair, lueur*	Lamp	Lampa.
Lebre, *lièvre*	Lebre	Lepre.
Luz, *lumière*	Lutz	Luce.
Maissela, *machoire*	Maissela	Mascella.
Massola, *massue*	Massola	Mazza.
Mastegar, *mâcher*	Mastegar	Masticare.
Matrimoni, *mariage*	Matrimoni	Matrimonio.
Ment, *esprit*	Ment	Mente.
Mers, *marchandise*	Mers *et* mercz	Merce.
Mesclar, *mêler*	Mesclar	Meschiare.
Mouglié (mouillé [2]), *femme*	Molher [3] *et* moillier	Moglie.
Nebla, *nuage*	Nebla	Nebbia.
Odi, *haine*	Odi	Odio.
Orle, *bord*	Orlar, *v*	Orlo.
Orsa, *ourse*	Orsa	Orsa.
Ougne, *oindre*	Ogner	Ugnere.
Par, *égal, pareil*	Par	Par.
Parpaglion (parpaillon)	Parpaillo	Parpaglione.

1. La notation *nh* se prononçait comme *gn* dans le mot *ignorer*.
2. Ou *mouié*.
3. *Lh* avait la valeur de *ll* mouillées.

Dialecte Niçois (suite)	Langue d'Oc (suite)	Langue Italienne (suite)
Past, *pâture, repas*	Past	Pasto.
Pati, *pacte*	Pati	Patto.
Pegiou (pejou), *pire*	Pejor *et* peger	Peggio.
Pel, *peau*	Pel	Pelle.
Pel, *poil*	Pel	Pelo.
Penti (si), *se repentir*	Se pentir	Pentirsi.
Pigliar (pillar), *prendre*	Pillar *ou* pilhar	Pigliare.
Pigre, *paresseux*	Pigre	Pigro.
Poulenta, *polente*	Polenta	Polenta.
Presepi, *crèche*	Prezepi	Presepe *et* presepio.
Rabia, *rage*	Rabia	Rabbia.
Rango, *boiteux*	Ranc,	Ranco.
Regina, *reine*	Regina	Regina.
Rest, *grappe, botte*	Rest	Resta, *vieux mot.*
Rogna, *gale*	Ronha *ou* rogna	Rogna.
Sambluc [1], *sureau*	Sambuc	Sambuco.
Sanita, *santé*	Sanitat	Sanita.
Sastre, *tailleur*	Sartre	Sarto *et* sartore.
Scars [2], *mesquin, avare*	Escars	Scarso.
Scondre, *cacher*. Voyez *Escondre*, ci-dessus.		
Segar, *couper, faucher*	Segar	Segare.
Spavent [3], *épouvante, effroi*	Espavent	Spavento.
Spia [4], *espion*	Espia	Spia.
Superbia, *orgueil, superbe*	Superbia	Superbia
Surbir *ou* surbi, *avaler, humer*	Sorbir	Sorbire
Tail, *coupure, amputation*	Talh *et* talha	Taglio.
Tertuga, *tortue*	Tartuga *et* tortuga	Tartaruga.
Ters, *troisième, tiers*	Ters	Terzo.
Testemoni, *témoin*	Testimoni	Testimonio.
Tina, *tine, cuve*	Tina	Tina.
Toaglia (toailla), *nappe*	Toalha	Tovaglia.
Tremouloun, *tremblement*	Tremol *et* tremolament	Tremolio
Umbriac, *ivre*	Ebriac *et* ibriac	Ubbriaco.
Vaglia (vailla), *valeur, vaillance.*	Valia *et* valh	Vaglia.
Visc, *glu*	Vesc *et* visc	Vischio.

On pourrait aussi croire d'origine italienne ou d'origine française plusieurs autres mots qui néanmoins sont de la vieille langue provençale. Je ne citerai que les suivants.

Dialecte Niçois	Langue d'Oc	Italien	Français
Altercassion	Altercatio	Altercazione	Altercation.
Cessar	Cessar	Cessare	Cesser.
Competent	Competent	Competente	Compétent.

1 Cette forme provient certainement d'une prononciation défectueuse : le vrai mot est *sambuc*.

2. Ou mieux *escars*.

3. Ou *espavent*.

4. Ou *espia*.

Dialecte Niçois (suite)	Langue d'Oc (suite)	Italien (suite)	Français (suite)
Eschivar (esquivar)..	Esquivar.....,	Schivare.....	Esquiver.
Estravagant	Estravagant.....	Stravagante.....	Extravagant.
Ghignar (guignar)...	Guinhar.....	Ghignare [1].....	Guigner.
Local.....	Local.....	Locale.....	Local.
Mors.....	Mors [2].....	Morso.....	Mors.
Orgueil.....	Orguelh.....	Orgoglio.....	Orgueil.
Parentela.....	Parentela.....	Parentela.....	Parentèle.
Sechella (sequella)...	Sequela.....	Sequela.....	Séquelle.

Mots empruntés à l'italien:

Niçois	Italien
Ansi, *même, plutôt, au contraire*.....	Anzi.
Apressà (s'), *s'approcher*.....	Appressarsi.
Aria, *air*.....	Aria.
Aterrit, *terrifié*.....	Atterrito [3].
Boulat, *timbré*.....	Bollato.
Breccia (brechia).....	Breccia [4].
Buona sera.....	Buona sera [5].
Caparra, *gages, arrhes*.....	Caparra.
Capi, *comprendre*.....	Capire.
Cascà, *tomber*.....	Cascare.
Cavagnoù, *panier*.....	Cavagno.
Cibo, *aliment*.....	Cibo.
Comparti, *distribuer*.....	Compartire.
Entopar, *rencontrer*.....	Intopare.
Enumidi, *humecter*.....	Inumidire.
Escarpinà (s'), *marcher vite*.....	Scarpinare.
Escouffia, *coiffe*.....	Scuffia.
Espalancar, *ouvrir*.....	Spalancare.
Estiletar, *poignarder*.....	Stilettare.
Estramassar, *renverser*.....	Stramazzare.
Estramourdit, *évanoui, affaibli*.....	Stramortire, *v.*
Fachin (faquin), *porte-faix*.....	Facchino.
Goto *ou* Gotou, *gobelet*.....	Gotto.
Illibat, *pur, sans tache*.....	Illibato.
Maga, *magicienne*.....	Maga.
Merendetta, *goûter, collation*.....	Merendare [6].
Passegiada (passejada), *promenade*.....	Passeggiata.

1. Ce mot n'a pas en italien précisément le même sens qu'en français, ou du moins ne l'a plus : il signifie aujourd'hui ricaner, rire sous cape.

2. Le mot provençal *mors* signifie morsure, l'italien *morso* a aussi la même signification, outre celle de frein : quant au mot français *mors*, Littré lui donne pour étymologie l'ancien mot provençal.

3. Le vieux provençal avait *aterrit*, participe passé d'*aterrir*, dans le sens de réduit en terre, consumé, infirme, et dérivant de *terra* et non de *terror*. Mais il est possible que les troubadours aient employé *aterrir* dans le sens de terrifier.

4. Pourrait tout aussi bien venir du français *brèche*.

5. Voir ci-après *buon souor* aux locutions françaises.

6. Ce verbe italien signifie goûter, faire collation.

Niçois (suite).	Italien (suite).
Pignata, *marmite*.....	Pignatta.
Plebaglia (plebailla), *populace*.....	Plebaglia.
Prossimo, *prochain*.....	Prossimo.
Schifous (squifous), *sale, dégoûtant*.....	Schifoso.
Soufleta, *mansarde*.....	Soffita.
Stent, *peine, difficulté*.....	Stento.
Stouf, *dégoûté, ennuyé, fatigué*.....	Stufo.
Tra, *parmi, entre*.....	Tra.
Tradir, *trahir*.....	Tradire.
Vergar, *tracer, écrire*.....	Vergare.
Vincitour, *vainqueur*.....	Vincitore.

Je dois faire ici une observation qui a bien son importance. Quel que soit le nombre des mots italiens qui, dans les temps modernes, sont venus grossir le vocabulaire niçois, il est bien loin d'égaler celui que, dès le douzième siècle, la langue d'*oc* a fourni à sa sœur la langue de *si*. C'est là un fait parfaitement démontré par un livre fort remarquable, publié à Florence en 1840 sous ce titre : *Voci e locuzioni italiane derivate dalla lingua provenzale. Opera del prof. Vincenzo Nannucci*. Ce livre, œuvre consciencieuse d'un savant linguiste, prouve d'une façon péremptoire que les auteurs italiens de l'époque des troubadours, y compris le Dante et Pétrarque, ont puisé dans la langue provençale plus de 540 termes ou locutions qu'ils se sont appropriés. De plus, Nannucci, par cette œuvre, a rendu un véritable service aux lettres italiennes, en ce sens que ses recherches lui ont permis d'éclaircir bon nombre de passages obscurs dans les vieux écrivains de la péninsule, et de donner la vraie signification de beaucoup de termes mal interprétés par les commentateurs. C'est ce qu'il dit lui-même dans la préface de son livre : « Per esso si po-
« tranno ammendare tutte quelle voci di schiatta provenzale,
« che nei Vocabolarj pubblicati finora sono state malamente
« definite e torte dalla origine loro. Si raddirizzeranno, in
« secondo luogo, in alcune vecchie scritture molte false le-
« zioni, che gli editori e gl'interpreti hanno erroneamente
« abbracciate per vere ed originali. In terzo luogo, si faranno
« piane in gran parte le difficoltà, che ordinariamente si
« parano innanzi alla studiosa gioventù nella intelligenza
« degli antichi scrittori. In quarto luogo, si vedranno resti-
« tuite al loro valore un'infinità di voci e locuzioni Dan-
« tesche, che i commentatori, per non esser risaliti alla

« loro primitiva origine, hanno più o meno barbaramente « interpretate. »

Afin que le lecteur puisse être certain que Nannucci a réellement atteint son but, je crois devoir donner ici la traduction de quelques-uns de ses articles.

« POCO. Dante. Inf. XX, v. 115.

Quell'altro, che ne' fianchi è così *poco*.

« On ne saurait dire à quel point les commentateurs se travaillent l'esprit pour interpréter le mot *poco*. L'un assure que le poëte dit *ne' fianchi è così poco* à cause de la coutume qu'avaient alors les Espagnols de porter des vêtements étroits et serrés à la taille. Un autre que ce mot fait allusion aux vêtements courts et simples dont usaient en ce temps non seulement les Ecossais, mais aussi les Anglais, les Flamands et les Français. Un troisième prétend que *poco* désigne un vêtement bien ajusté, etc. Et voilà qu'un tout petit mot (*poco*) se voit noyé dans un océan de paroles ! — *Poco* est ici on ne peut plus clair ; il signifie petit, mince ; du provençal *pauc*. Dans le roman de Gérard de Roussillon :

Per una porta *pauca* s'en van issir.

Par une *petite* porte ils s'en vont sortir.

« Pierre Vidal :

« E no fon trop *pauc* ni trop grans.

Et ne fut trop *petit* ni trop grand.

« Dans le roman de Jaufre ;

Lo col a *pauc* e'l bec espes.

Il a le cou *petit* et le bec épais.

« TOSA. Nos dictionnaires définissent ainsi ce mot : *tosa*, mot lombard, *fanciulla*.

« Que *tosa* se dise en Lombardie pour *fanciulla*, c'est bien ; mais que ce soit un mot lombard c'est faux ; car il nous vient des Provençaux. Giraud Riquier :

Toza, ses vos no m' poiria
Res dar d'aquest mal guirensa.

Jeune fille, sans vous rien ne pourrait me donner guérison de ce mal.

(Suivent deux autres exemples. Nannucci aurait pu facilement en donner davantage : ils abondent dans les troubadours.)

« NOTARE. Dante. Purgat. XXIV. v. 82

Ed io a lui : Io mi son un che, quando
Amor mi spira, *noto*, ed in quel modo
Ch'ei detta dentro, vo significando.

« *Notare* a ici le sens d'écrire en notes de musique et, par extension, chanter ou composer des vers. Cette locution vient du provençal *notar*, qui avait la même signification. Guido d'Uissel :

L'autre jorn per aventura
M'anava sol cavalcan,
Un sonet *notan,*
E trovei toza benestan [1].

L'autre jour par aventure, je m'en allais seul chevauchant, composant un sonnet, et je trouvai (je rencontrai) une charmante fillette. »

Passons maintenant aux emprunts faits par les Niçois à la langue française. En voici un assez grand nombre que j'ai recueillis dans divers écrits modernes.

Mots empruntés au français.

Abget.....	Abject.	Bevua.....	Bévue.
Affublà (s').....	S'affubler.	Bigiou.....	Bijou.
Aussitò.....	Aussitôt.	Bisbil.....	Bisbille.
Autan.....	Autant.	Blaga.....	Blague.
Baliverna.....	Baliverne.	Blagaire.....	Blagueur.
Balourt.....	Balourd.	Bouc.....	Bouc.

1. M. Toselli (*Rapport d'une conversation*, etc.) cite ces vers « poésie de Guido d'Uissel, dit-il, qui prouve amplement la ressemblance de l'ancien *dialecte niçois* avec la langue italienne, » Or Guido ou mieux Gui d'Uissel était un châtelain troubadour des environs de Limoges (Voy. Raynouard, *Choix des poésies*, etc, t. V. p. 175 et Millot, *Histoire littéraire des troubadours*, t. III, p 1). De sorte que M. Toselli n'a réellement prouvé qu'une chose, la ressemblance de l'ancien *dialecte limousin* avec l'italien, ce qu'il n'était nullement nécessaire de démontrer. De plus le mot *toza* du dernier vers lui fournit le sujet d'une note ainsi conçue : « Le mot lombard *toza* ou *tosa*, correspond à fillette, jeune fille.» Il est vraiment fâcheux que M. Toselli n'ait pas connu le livre de Nannucci.

Bure	Beurre [1]	Nuisible	Nuisible.
Cacet [2]	Cachet.	Ouvrage	Ouvrage.
Cancan	Cancan.	Parmi	Parmi.
Cancaniè	Cancannier.	Pencian [13]	Penchant.
Cer [3]	Cher.	Perdris	Perdrix.
Cerit	Chéri.	Pere-grand	Grand-père.
Debinar	Débiner.	Persuadé-vou	Persuadez-vous.
Deuil	Deuil.	Pouf	Pouf.
Devis	Devis [4].	Poursuive [14]	Poursuivre.
Dossila	Docile [5].	Profit	Profit.
Eclerage	Eclairage [6].	Pronostic	Pronostic [15].
Effrajar [7]	Effrayer.	Revua	Revue.
Embarras	Embarras.	Role	Rôle.
Embarrassar	Embarrasser.	Ruptura	Rupture.
Emotion	Emotion.	Rusa	Ruse.
Ena	Haine.	Sabre.	Sabre.
Ensemble [8]	Ensemble.	Santé, *toast*	Santé.
Esbrouf	Esbrouf.	Succès	Succès.
Farluchet [9]	Freluquet	Temoun	Témoin.
Fifre	Fifre.	Tipe	Type.
Flatur [10]	Flatteur.	Toaletta	Toilette.
Foet	Fouet.	Total	Total.
Froassar	Froisser.	Trabuchet [16]	Trabuquet.
Fusieu	Fusil.	Treva	Trève.
Gacis [11]	Gachis.	Tripotage	Tripotage.
Grand-maman	Grand-maman.	Trompar	Tromper.
Inévitable	Inévitable.	Uitre [17]	Huître.
Lapin	Lapin.	Umble [18]	Umble.
Melange	Mélange.	Vautra (si)	Se vautrer.
Meurs	Mœurs.	Verva	Verve.
Moucioua r [12]	Mouchoir.	Vibrar	Vibrer.
Nuage	Nuage.	Viejar [19]	Vieillard.

1. On pourrait croire que *bure* vient de l'italien *burro* ; mais si cela était, le niçois dirait *bourre* et non *bure*.
2. Prononcez *cachet*, à la provençale.
3. Prononcez *cher* comme en provençal, de même le mot *cerit*, qui vient après.
4. *Devis* existait dans la vieille langue, mais avec le sens de discours, propos.
5. Si ce mot fût venu de l'italien *docile*, les Niçois l'auraient écrit sous cette forme et l'auraient prononcé à l'italienne.
6. Le vieux provençal disait *esclairage* et *esclairar*.
7. Prononcez *effrayar*. Vieux provençal *esfreyar* et *esfrayar*.
8. Vieux prov. *ensems*.
9. Prononcez *farluquet*.
10. Ancien provençal *flataire*.
11. Prononcez *gachis*, à la provençale.
12. Prononcez *mouchoir*, à la provençale.
13. Prononcez *penchan*, comme en Provence.
14. Ancien prov. *perseguir* et *persegre*.
15. Le vieux provençal avait le verbe *pronosticar*.
16. Prononcez comme le français *trabuquet*.
17. On trouve aussi *huître*, avec un *h*.
18. Ecrit aussi *omble*.
19. Prononcez comme le français *vieillard* sans faire entendre les *ll* mouillées.

Locutions Françaises

Abus de confiansa e d'escrocaria.	Pele-mel.
Alé ! — Allez !	Regart foudrojant [2].
Assé d'esbrouf.	Sensa gena.
Bouon souor [1].	Tandis che (que).
Chi (qui) va là !	Tout au plus.
Fossa d'esensa.	Tres-ben.

Cette abondance d'expressions françaises s'explique naturellement par les relations de Nice, port franc, avec la France, relations qui de tout temps ont été plus fréquentes qu'avec l'Italie, dont le Comté était séparé par la chaîne principale et les contreforts des Alpes-Maritimes : aussi les affaires commerciales se faisaient-elles avec Marseille beaucoup plus qu'avec Gênes. Avant l'annexion de 1860, le français était infiniment plus en usage à Nice que l'italien : l'immense majorité des enseignes de magasin appelaient en langue française l'attention du passant; et les noms des rues étaient indiqués d'un côté en italien, langue administrative, et de l'autre en français.

Il ne me reste plus qu'une question à examiner, celle de l'orthographe en usage aujourd'hui dans les écrits en dialecte niçois, question très-importante et dont la solution, principal but que je me suis proposé d'atteindre en commençant mon travail, a été préparée par les nombreux documents en vieille langue provençale que j'ai soumis à l'attention du lecteur.

Quand on ouvre un livre écrit en niçois ou que l'on parcourt l'un des journaux rédigés en cet idiome, pour peu que l'on connaisse l'un des autres dialectes de la langue d'Oc, on est tout étonné de la forme étrange que présentent la plupart des mots orthographiés contrairement aux règles, aux usages et aux traditions littéraires de la langue elle-même.

L'étonnement redouble, lorsque l'on s'aperçoit qu'une multitude de ces mots varient encore dans leur forme au gré de ceux qui les écrivent, ou plus ordinairement par suite de quelque différence dans la manière de les prononcer. Ainsi par exemple les mots commençant par *es* suivi d'une con-

1. Serait mieux écrit *buon soir* ou encore *bon soir*, comme en français.
2. *Foudroyant* serait préférable.

sonne, tels que *escarpinar*, *escondre*, *escrieure*, *esgarrar*, *espalancar*, *estafieu*, etc., se montrent tantôt sous cette forme et tantôt sous celle-ci : *scarpinar*, *scondre*, *scrieure*, *sgarrar*, *spalancar*, *stafieu*. La diversité de prononciation se manifeste clairement dans un nombre considérable de mots. J'en ai sous les yeux une très-longue liste ; il me suffira de citer les suivants :

Couor.....	Couar.	Nombrous.....	Noumbrous
Coù (il faut).....	Caù.	Nommar.....	Noumar.
Bouosc.....	Bouasc.	Onour.....	Ounour.
Fouol.....	Foual.	Onorar.....	Ounourar.
Fouort.....	Fouart.	Onorable.....	Ounourable.
Gouorba.....	Gouarba.	Offissiè.....	Auffissiè.
Pouort.....	Pouart.	Ouvriè.....	Auvriè.
Cauva.....	Caua.	Rempli.....	Rampli.
Coma.....	Couma,	Se che (que)	Sen che *et* senche.
Comers.....	Coumers.	Soìn.....	Souin *et* suin.
Conouisse	Counouisse.	Sona.....	Souna.
Donar.....	Dounar.	Sourda....	Soulda.
Esperar.....	Asperar.	Sorti.....	Sourti *et* souorti.
Manco.....	Mancou.	Umble.....	Omble.
Mesteirant.....	Mestieran.	Vito.....	Vitou.

On verra même plus loin qu'il existe cinq manières différentes d'écrire le mot qui répond au mot français *moyen*.

Je pourrais citer en outre un certain nombre de mots dont la forme atteste une prononciation extrêmement défectueuse [1] ; je pourrais signaler aussi grand nombre d'autres bizarreries, d'autres irrégularités non moins singulières ; mais ce serait empiéter sur le domaine de la grammaire et sortir par conséquent du cadre dans lequel j'ai dû me renfermer.

Ces anomalies, cette anarchie en matière d'orthographe et de prononciation, n'existeraient certainement pas dans l'idiome niçois, si ceux qui l'écrivent étaient restés fidèles aux règles générales de cet idiome ; s'ils avaient conservé le système orthographique de leurs pères, système créé pour ainsi dire par le génie propre de leur langue;

1 Par exemple l'emploi irrationnel de la lettre *n* : 1° dans *pen*, pied : latin *pes*, *pedis* provençal ancien et moderne *pe*, italien *piè* et *piede*, espagnol *pie*, portuguais *pe* ; 2° dans *senche* ou, moins mal, *sen che*, qui se prononce *sen que* : français *ce que*, ancien provençal *so que*, italien *ciò che*. — L'emploi de la lettre *l* dans *sambluc*, sureau : latin *sambucus* provençal ancien et moderne *sambuc*, italien *sambuco*. portugais *sabugo*.— Enfin la bizarre forme *diasemin*, jasmin, au lieu de *jasemin* ou *jaisemin* : latin *jasminum* (Linné), italien *gelsomino*, espagnol *jazmin*, portugais *jasmin*.

s'ils n'y avaient apporté, comme on l'a fait en d'autres pays, que quelques légers et légitimes changements exigés par les modifications que le temps a pu faire subir à la langue elle-même. Retenue par ces règles, la mauvaise prononciation eût été impuissante à exercer une funeste influence sur la forme des mots ; tout au contraire, la correction de cette forme, admise par le bon usage, aurait plus d'une fois servi à redresser la mauvaise prononciation elle-même.

Le seul remède au mal que je viens de signaler est indiqué dans l'article qu'on va lire, et que je soumets avec confiance au jugement de toute personne dégagée de vains préjugés d'école, ou parfaitement disposée à s'affranchir de vieilles habitudes contractées un peu légèrement peut-être, mais de bonne foi.

SYSTÈME RATIONNEL D'ORTHOGRAPHE NIÇOISE

FONDÉ SUR LES ORIGINES, LE GÉNIE PROPRE ET LE PASSÉ LITTÉRAIRE DE L'IDIOME PARLÉ A NICE ET DANS L'ANCIEN COMTÉ DE CE NOM.

J'ai démontré ci-dessus qu'une véritable anarchie règne dans l'orthographe des modernes écrits en langage niçois, et que cette anarchie avait commencé du jour où ayant complétement perdu de vue la saine tradition littéraire, on avait eu la déplorable idée d'altérer la physionomie propre de la langue maternelle, en lui imposant divers traits de celle d'une sœur, à qui elle avait beaucoup prêté jadis et qu'elle avait devancée dans les sentiers fleuris de la poésie.

Je vais indiquer maintenant les moyens de faire cesser cette anarchie, moyens qui consistent tout simplement :

1° A revenir à l'ancien système orthographique, celui qui se rapproche le plus de l'orthographe des troubadours et des vieux textes.

2° A tenir compte des usages suivis non-seulement à Nice, mais aussi dans les autres pays de la langue d'Oc, lorsque ces usages, bien que s'écartant des formes primitives, ne proviennent que de modifications amenées dans la prononciation par la suite des temps.

3° A s'en tenir à l'étymologie dans certains cas exceptionnels, par exemple pour les termes scientifiques ou purement techniques.

Commençons par fixer l'alphabet qu'il convient d'adopter.

Celui des troubadours comprenait les 25 lettres que voici :

A B C D E F G H I J K L M N O
P Q R S T U V X Y Z

Je n'en supprime aucune, toutes me paraissent nécessaires.

Ces 25 lettres forment, comme chacun sait, deux classes : les *voyelles* et les *consonnes*.

Il y a 6 voyelles et 19 consonnes.

Les 6 voyelles sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, et *y*. Outre ces 6 voyelles simples, il en existe réellement une septième, composée dans la forme, et que l'on figure ainsi *ou*. Cette voyelle répond à l'*u* italien et pourrait comme celui-ci être figurée par une seule lettre.

Avant d'indiquer la valeur des voyelles et celle des diphthongues qui résultent de la combinaison de quelques-unes d'entre elles, voyons certaines consonnes, celles seulement qui, suivant moi, exigent une réforme urgente ou qui peuvent être l'objet d'une remarque particulière.

I. — Consonnes.

c

Cette lettre doit se prononcer devant *e* et *i*, non à l'italienne, mais à la française, comme les Niçois la prononçaient jadis. Exemple : *citadin*, *cieutat*, *descenderon*, *recebran* (Relation de B. Riquier, syndic de Nice, 1488) ; *principi*, *citadins*, *ciutat*, *specialment*, *necessari*, *solicitar*, *Frances* (F. Pellos, écrivain niçois, 1492) ; *cisterna*, *excellens*, *necessaria*, *facent*, *civil*, *condecent* (Fulconis, autre écrivain niçois, 1562).

g

Devant *e* et *i* se prononce *dge*, *dgi* : *Generous*, *girafa*. Exemples anciens : *logisses*, *gent*, *gentilhommes*, *congiet*, (B. Riquier); *redigida*, *generosas*, *gieoynas gens*, (Fulconis).

j

Doit se prononcer devant toute voyelle absolument comme *g* devant *e* ou *i*. Exemples anciens : *tojors*, *juge mage*, (B. Riquier) ; *Jesu*, *jeumetria*, (Pellos) ; *joines* [1] , *majestat*, (Fulconis).

Nota. — Je rends à cette lettre son ancienne qualité de consonne et sa prononciation primitive, qu'elle a conservée, d'ailleurs, dans tous les autres

1. On vient de voir que Fulconis a écrit aussi, mais moins bien, *gieoynas*.

dialectes de la langue d'Oc. J'écris donc *Jesu, jamai, joia, conjurat*; ce qui s'écarte beaucoup moins de l'étymologie et du bon usage littéraire que *Gesu, giamai, gioia, congiurat.*

h

Je parlerai de cette lettre à l'occasion du groupe *ch*; je ferai seulement remarquer ici qu'en la nommant on doit dire, non pas *aka*, mais comme on disait autrefois : *acha* (prononcez comme un Français prononcerait le mot *atcha.*)

k

L'emploi de cette lettre est nécessaire pour certains mots techniques ou empruntés à l'étranger, tel que *kilo* (préfixe usité dans la nomenclature du système métrique), *kirsch*, *kermesse*, *kiosque*, *kyste*, *Shakespeare.*

l

L mouillée se figurait autrefois de deux manières .

1° par *lh*, exemples : *vuelha*, *fuelh*, *aginolhar*, (B.Riquier); *vulha*, *vulhas* (Pellos) ; *meravelhar*, *pilhar*, piller, prendre; 2° par *ill*, exemples: *ablilas*, habillés, (B. Riquier); *vuilla* ou *vueilla*, *meravillar*, *pillar*, etc.

Cette dernière notation finit par l'emporter sur l'autre, et elle est aujourd'hui exclusivement en usage dans toutes les provinces de la langue d'Oc. Il convient d'y revenir et de supprimer la forme italienne *gli* figurant *l* mouillée. On écrira donc *pailla*, *pillar*, *aureilla*, *serrailla*, *Paillon*, et non *paglia*, *pigliar*, *aureglia*, *serraglia*, *Paglion.*

x

Lettre fort peu en usage aujourd'hui. Je ne l'ai guère trouvée qu'à la fin du mot *pax* [1] , où elle figure je ne sais trop pourquoi, car *pax* est la forme latine, et *paz* ou *pas* (anciennement *patz*) la vraie forme provençale.

La lettre *x* se rencontre assez souvent dans les anciens textes : *dels exemples* (Pellos); *excellens, extrachia, exemples*, (Fulconis). Elle peut d'ailleurs être nécessaire pour l'orthographe de certains mots techniques ou venus de l'étranger.

1. « Sieù degn, en *pax*, d'avè toui lu laut de la terra. » (*Nemaïda*, p. 117.

z

Cette lettre doit se prononcer comme en français *zéphir*, *zodiaque*. Voyez le mot *Zemira*, page 30 de la *Nemaïda*, seconde édition.

II. — Groupes de consonnes.

Nous avons à examiner quatre groupes de consonnes employés dans les écrits modernes en niçois, savoir : *ch*, *gh*, *gl*, et *gn*.

ch

Ce groupe, qui a existé de tout temps dans les deux langues sœurs provençale et italienne, mais avec des valeurs différentes, a servi de moyen à la plus grande altération que l'influence de l'italien ait fait subir au système orthographique primitif de l'idiome niçois.

En effet, dans l'ancienne littérature et dans les vieux documents, jusqu'à la fin du seizième siècle, le groupe *ch* figure l'articulation chuintante *tché* et non l'articulation italienne *qué*. Les exemples abondent; en voici quelques-uns pris dans les écrits du quinzième et du seizième siècle : *chival*, *dicha*, *miech*, *drecha*, *fach*, (B. Riquier) ; *dich*, *dichas*, *fach*, *sobredicha*, (Pellos) ; *extrachia*, *drech*, (Fulconis).

Ces mêmes auteurs, tous trois citoyens de Nice, écrivent par *qu*, et non par *ch*, la conjonction et le pronom *que*, et bien d'autres mots : *aquesta*, *aquel*, *aquella*, *aqui*, *cavalqueron*, (B. Riquier) ; *aquest*, *sequents*, (Pellos) ; *aquest*, (Fulconis). On voit déjà, il est vrai, apparaître chez eux le *ch* italien, mais timidement, en concurrence avec la notation *qu* et sans l'exclusion du *ch* indigène. Malheureusement dans les siècles suivants l'influence italienne se fit sentir de plus en plus, et le *ch* italien finit par prévaloir. En conséquence on établit cette règle :

1° Employer constamment le *ch* italien au lieu du groupe *qu*, et écrire *che*, *achest*, *achel*, *achella*, *achi*, *cavalcheron*, etc., au lieu de *que*, *aquest*, *aquesta*, etc. [1] .

1. Cet emploi irrationnel du *ch* sonnant dur comme un *k*, a donné lieu à un fait assez bizarre. Rancher, se trouvant dans la nécessité de se soumettre à un usage établi, a dû employer partout le *ch* dur dans son remarquable poëme de la Nemaïda, de sorte que le lec-

2° Remplacer le *ch* provençal-niçois (*tché*) par *ci* en prononçant le *c* à l'italienne: *tchi*. Ecrire en conséquence *dicia*, *sobredicia*, *drecia*, *estracia*, et aussi *ciacrin*, *ciangia*, *scricia*, au lieu de *chacrin*, *changia* ou mieux *chanja*, *escricha* [1].

Mais ici se présentait une difficulté. Comment figurer à la fin des mots la chuintante *ch* que l'on proscrivait? Comment par exemple, reproduire autrement les anciennes formes *dich*, *fach*, *drech*, *lach*, mots qui vivaient encore? On décida de remplacer l'antique *ch*, le *ch* de la langue maternelle, par un *ç* cédille: *diç*, *faç*, *dreç*, *laç*; et l'on eut ainsi deux manières différentes de figurer la même articulation. Etait-ce là un progrès?

Je propose de supprimer tout simplement le *ch* italien et de revenir à l'orthographe de nos pères, en écrivant, par exemple, *chacrin*, *escricha*, et non *ciacrin*, *scricia*; *question*, *quità*, et non *chestion*, *chità*; formes tout à fait hétéroclites, capables de faire bondir tous les étymologistes et tous les philologues de tous les pays. Les Italiens, mieux avisés, écrivent *questione*, *quitare*, (tenir quitte, donner quittance), mot qui a la même origine que le français *quitter*, dont le sens primitif est exactement le même. (Voy. le grand dictionnaire de Littré.)

gh

On emprunta de même à la langue italienne cette combinaison de consonnes pour donner au *g* le son dur devant *e* et *i*.

Dans ce cas, nos anciens employaient la notation *gu*, exemples: *sentegue*, *prenguet*, *targuetas*, *vengue* (B. Riquier)[2];

teur de ce livre croit tout naturellement que pour en désigner l'auteur, il doit dire *Ranker* ou, si l'on veut, *Ranquer*. Mais les Niçois lui assurent qu'il faut prononcer *Rancher* à la française; et cette contradiction entre l'orthographe du livre et celle du nom de l'auteur ne laisse pas que de l'étonner. La même chose se représente pour d'autres noms, tel, par exemple, que *Michaud*, nom de plusieurs membres distingués d'une famille niçoise, dont le journal la *Bugadièra* a donné les biographies dans divers numéros de mars et avril 1877.

1. Cette malencontreuse substitution a produit plus d'une fois dans les mots un tel travertissement, que l'œil a bien de la peine à reconnaître le mot lui-même. Qui en effet trouverait à première vue dans *ciouos* (*Bugadiera* du 18 mars 1877), l'équivalent du mot français *choix* et de l'ancien provençal *chausit*, qui viennent l'un et l'autre du haut allemand *chiosan*?

2. On trouve, il est vrai, dans le texte de B. Riquier, tel que l'a donné Gioffredo, *vengheron*, avant *vengue*; mais il pourrait bien y avoir là une erreur du copiste italien.

segue, employé trois fois par Pellos ; *pregui* (Fulconis).

Je propose donc de reprendre aussi la notation *gu*, qu'employaient nos pères, et d'écrire. par exemple, *guerra*, *abaguiè*, *non fague*, et non pas *gherra*, *abaghiè*, *non faghè*.

gl

J'ai démontré, à propos de la lettre *l*, la nécessité de ne plus employer le groupe *gl* comme signe de *l* mouillée.

gn

Point de difficulté au sujet de ce groupe, qui se prononce toujours mouillé comme dans le mot français *règne* ; exemples : *pignaton*, *cauragnada*.

III. — Voyelles.

a

Cette voyelle se prononce comme en français et en italien « dans le milieu des mots, » dit Rancher ; mais il fait remarquer que l'*a* final a deux sons : le son ordinaire dans les monosyllabes : *la*, article, *ma* (mais), etc., ou lorsqu'il est surmonté d'un accent : *anà* (aller), *mangià* (manger).

« Lorsque l'*a* final, ajoute-t-il n'a point d'accent, on le « prononce fermé, c'est-à-dire avec la bouche moins ouverte « que pour les *a* ordinaires ; de manière qu'on peut dire que « c'est un *a* muet dont le son ressemble à celui d'un *o*. C'est « ce qui a fait que plusieurs personnes ont pensé qu'il fau- « drait, ainsi qu'on le fait actuellement pour le provençal, « écrire un *o* et non un *a*, par exemple : *Nisso*, *Muso*, *longo*, « etc. Mais il faut réfléchir : 1° que le son est plutôt celui « d'un *a* que d'un *o*, surtout dans les mots féminins, *bella*, « *campagna*, *rara*, *longa*, etc. ; 2° que presque tous ces mots « dérivent du latin ou de l'italien (?), *Musa*, *rara*, *longa*, et « qu'il paraît qu'ils doivent retenir leur finale plutôt que d'en « prendre une tout à fait différente ; 3° qu'il serait d'autant « moins raisonnable d'écrire *terro*, *plumo*, *couo* (terre, plu- « me, queue), que les mots qui en dérivent s'écrivent avec « un *a* : *desterada*, *desterat*, *souterada*, *souterat*, *despluma-* « *da*, *desplumat*, *descouada*, *descouat*... Enfin que le mode

« qu'on suit actuellement en Provence, de remplacer l'*a* fi-
« nal par un *o*, est une corruption du véritable provençal,
« comme on peut le voir par les anciens statuts du quator-
« zième et du quinzième siècle et par les poésies des trou-
« badours de 1260 à 1300, où l'on trouve toujours des mots
« terminés en *a*, tels que: *pena, formidabla, justicia*[1], *Ca-*
« *talana.* »

Rancher a parfaitement raison sur tous les points.

e

« L'*e* se prononce comme en italien et à peu près comme
« en français, c'est-à-dire plus ou moins ouvert mais non
« muet. L'*e* final n'est ouvert que lorsqu'il y a un accent,
« comme *darrié, perrié, pensié*, etc. » (Rancher).

i

« L'*i* se prononce naturellement et n'exige aucune obser-
vation. » (Id.)

o et **ou**

Comme il l'a fait pour la voyelle *a*, Rancher distingue deux
o, l'un ouvert, l'autre fermé, de même qu'en italien, « où l'on
« dit : *volto* et *vòlto*, *colto* et *còlto*, *voto* et *vuòto*, etc. L'*o*
« ouvert se prononce naturellement dans l'alphabet niçard,
« ainsi que dans beaucoup de mots, par exemple : *o* particule
« disjonctive, *or*, *tresor, trona, adori*, *Roccabruna*, *oli*, etc.

« On le prononce extrêmement fermé : 1° à la fin des mots
« lorsqu'il n'y a point d'accent, comme *Regno*, *Pietro*, *dolo*,
« (dol), *Carlo*, etc.; 2° lorsque les *o* sont suivis d'un *n* ou
« d'un *m* dans la même syllabe, comme *nom*, *ombra*, *nom-*
« *bre*, *non*, *mon, son*, *pron*, etc., et leurs composés, comme
« *dona* de *don*[2]. Néanmoins l'*o* est ouvert dans *tron, front,*
« *Contes,* village, etc., et généralement lorsque l'*o* suivi
« d'un *n* est précédé d'un *ou*, ou d'un *u* italien, comme dans
« *fouont* ou *fuont*, *pouont, suon*[3], etc.

« On le prononce également ouvert, lorsqu'il est accentué

1. Trois mots pris dans les Statuts de la reine Jeanne, de 1363. Voy. ci-dessus, p. 46

2. C'est pourquoi Rancher a écrit (p. 71 de sa Nemaïda). « *Non son* de mot en l'aria » et non pas *noun soun*.

3. On pourrait de même écrire *puont* ou *pouont*, *buon* ou *bouon*, *fuol* ou *fouol*, *puort* ou *pouort*, etc. V. ci-après l'article *Diphthongues*.)

« à la fin, comme *acò*, *comacò*, *herò*, *arbìcò*; on pourrait « aussi écrire *òr*, *adòri*, *tròn*, *pròpre*, *pròne*, etc. »

A côté de l'*o* se range naturellement une voyelle qui en dérive par suite d'une légère modification apportée dès l'ancien temps à la prononciation de l'*o*. La valeur de cette voyelle dérivée est, à très peu de chose près, celle de l'*u* italien et de l'*u* latin; à défaut d'un signe particulier, on la figure par la réunion des deux voyelles *o u*, qui ne forment point une diphthongue, puisque la prononciation ne fait entendre ni l'*o* ni l'*u* ordinaire. C'est comme je l'ai déjà dit, une voyelle composée seulement dans la forme.

Elle existe dans un grand nombre de mots de la vieille langue, où une prononciation modifiée l'a substituée à l'*o* simple ; exemples: l'article *lou* (lo [1]) *loup* (lop) *crous* (crotz et cros), *tourre* (torre), *generous* (generos), *leprous* (lepros et lebros), *tout* (tot), *douze* (dotze), *cousin* (cosin) [2],

On trouve une seconde origine à cette voyelle dans les groupes formés d'une *l* précédée d'un *u*, d'un *o* ou d'un *e* *(ul, ol, el)*, qui ont fini par se résoudre en *ou*. Exemples : *muou* (mul) mulet, *coguou* (cogul) coucou, *pous* (pols) poussière, *capeou* (capel) chapeau, *marteou* (martel) marteau [3]. Je ferai remarquer à ce propos que des faits complétement analogues se manifestent dans les mots niçois *au*, *dau*, *mau*, *cavau*, etc., (anciennement *al*, *dal*, *mal*, *caval)*, ainsi que dans les mots français *au*, *cou*, *licou*, *sou*, *fou*, *mou*, etc., primitivement *al* (à le), *col*, *licol*, *sol*, *fol*, *mol*.

Je terminerai ce long et important article par quelques conseils empruntés à Rancher.

« En général lorsque la prononciation usuelle fait dégénérer l'*o* en *ou*, il vaut mieux écrire *ou* que *o* ; par exemple quelques personnes écrivent *coa* (queue), *amploa* (anchois),

1. Le mot entre parenthèses est la forme ancienne.

2. Rancher, qui n'avait guère pu étudier la langue romane, étude fort négligée de son temps, explique l'existence de cet *ou*, soit par l'étymologie latine, soit par la dérivation du français ou de l'italien. Certainement les mots *loup*, *crous*, *tourre*, *generous*, *leprous*, etc., découlent du latin *lupus*, *crux*, *turris*, *generosus*, *leprosus*; mais leur filiation immédiate n'est pas le mot latin : c'est pour chacun d'eux le mot roman que j'ai mis entre parenthèses. Il en est de même des mots *douze*, *tout* et *cousin*, que Rancher croyait à tort dériver du français ou de l'italien.

3. L'usage a prévalu de figurer par *eù* la diphthongue *eou* : *capeù*, *marteù*. J'adopte volontiers cet usage, plus ancien qu'on ne le croit peut-être, et qui d'ailleurs a pour lui de faire un moindre emploi de voyelles consécutives. Je reviendrai sur ce sujet en parlant des diphthongues.

generoa (généreuse), *dolo* (douleur), *toplen* [1], etc., et il paraît que l'on doit préférer d'écrire *coua*, *amploua*, *generoua*, *doulou*, *touplen*. D'ailleurs on ne conçoit pas comment on écrirait *tout* et non *touplen*. Ce dernier mode a pour lui la raison, qui veut qu'on écrive comme on prononce, et un usage très-ancien, dont on reconnaît l'existence dans les poésies des troubadours du treizième siècle et dans les Statuts de Provence du quatorzième et du quinzième siècle, où l'on trouve à chaque ligne *cou*, *secours*, *cour*, *tout*, *bout*, etc., et autres mots semblables.

« Quant aux règles à suivre pour savoir quand il faut se servir d'un *o* fermé ou d'un *ou*, c'est l'oreille qui doit en décider, c'est-à-dire que lorsque la prononciation indique un *o* sans mélange d'*u*, il faut écrire *o*, et lorsqu'il y a mélange d'*u*, il faut écrire *ou* [2]. En supposant même que la prononciation pût être douteuse, on peut consulter l'origine du mot et les anciens usages [3].

« En unissant à cette règle celles que nous avons indiquées, de marquer d'un accent les *o* ouverts à la fin des mots, et d'écrire avec un *a* les *a* muets qui ressemblent à des *o* (voy. l'article A ci-dessus), on rendra l'écriture et la lecture du niçard plus aisée et plus régulière en le débarrassant des équivoques et des contradictions que causaient la multiplicité des *o* et les différentes manières de les prononcer. »

u

Suivant Rancher l'*u* se prononce en niçois comme en français et en provençal, fort étroit : *tu*, *tuà*, *pertus*, *perdut*. Rancher constate en outre, l'existence d'un *u* prononcé à l'italienne, et que dans certains cas, à Nice, l'on distingue de l'*u* français en le surmontant d'un accent grave ; mais il résulte de sa discussion qu'il n'admet guère cet *ù* que dans les diphthongues. C'est ce que nous examinerons bientôt.

y

Cette lettre doit être conservée, ne serait-ce que pour la

1. Beaucoup, extrêmement. C'est la locution française *tout plein*.

2. Cela revient à dire qu'il faut écrire *o* toutes les fois que la prononciation donne un *o* franc.

3. Pour la troisième fois Rancher invoque les anciens usages, ceux des troubadours et des vieux documents : Rancher, bon littérateur, avait les saines traditions.

lecture des anciens textes, où elle figure assez souvent, comme le prouvent les citations suivantes : *Savoya*, *Loys*, *y aura*, *ayga*, *deysendra*, *ly pregant*, *pays* (B. Riquier 1488); *tracteray*, *ordoneray*, *veyres* (Pellos, 1492) ; *hay*, *d'aysit* (lettre de Léonard Galléan, 1537) ; *gieoynas*, *pays* (Fulconis, 1563).

Mais on pourrait encore de nos jours l'employer utilement. Je trouve par exemple, dans une publication périodique de nos jours le mot français *moyen* rendu en niçois de cinq manières différentes : *mojen*, *moïen*, *moyen*, *mouyen* et *mouojen* [1] . Supprimons *mojen*, qui n'est plus possible du moment que nous rendons au *j* son ancienne valeur de consonne ; rayons de même la forme fantastique *mouojen* aux cinq voyelles consécutives ; il nous reste *moïen*, *moyen* et *mouyen*. L'*y* me paraît ici préférable à l'*ï*; mais il s'agit encore de savoir si l'on doit prononcer *mo* ou *mou*.

Au lieu de ces deux vilains mots *mouojenna* et *vouojella*, que je trouve dans un journal rédigé en niçois, nous pourrons donc écrire aussi *moyena* et *voyella*.

IV. — Diphthongues.

Il y a diphthongue toutes les fois que l'oreille perçoit deux voyelles au moins dans une seule émission de voix et dans la même syllabe, comme par exemple dans la syllabe *dia* du mot français *diable* et dans l'adjectif monosyllabique *fier*; mais il n'y a pas diphthongue dans *fier*, verbe qui est de deux syllabes : *fi-er*.

Le groupe *ou* ne forme pas davangage une diphthongue dans les mots *loup*, *tout*. C'est, comme il a été dit précédemment, une voyelle composée seulement dans la forme. Cette voyelle ou voix entre dans la composition de diverses diphthongues, où elle a le son de l'*u* italien légèrement sourd. Depuis longtemps à Nice, elle est figurée dans quelques-unes de ces diphthongues par un *ù* surmonté d'un accent grave : *beù capeù* ; et elle existait déjà dans la vieille langue : *leu*, *leumen*, *leugier* [2] . Elle est également usitée dans divers dia-

1. Journal *La Bugadiera* des 11 et 25 juin, 16 juillet 1876, et 18 mars 1877.

2. Sans accent, il est vrai ; mais les accents étaient inconnus aux scribes de l'époque des troubadours.

lectes du midi de la France, avec cette seule différence que l'accent est reporté sur la voyelle qui précède l'*u* : *bèu*, *agnèu*.

Cet usage de surmonter d'un accent l'*ù* au son faible *ou*, offre le très-grand avantage de le distinguer tout à fait de l'*u* ordinaire ; et comme cet *ù* sonnant *ou* existe à la suite des voyelles *a* et *o*, aussi bien qu'à la suite de l'*e*, on peut, en bonne logique, conclure à l'adoption d'une règle générale ainsi conçue :

Règle.— L'*u* ayant légèrement le son de l'*u* italien après les voyelles *a*, *e*, *o*, devra être surmonté d'un accent grave; exemples; *daù*, *aùtre; beù*, *leù*, *mieù*, *Dieù*, *coù*, *boù*, *carreiroù*.

Nota.— On peut étendre cette règle au cas où l'*u* italien se fait entendre devant un *o* suivi d'une consonne; exemples : *sùon*, *pùont*, *nùossa*, *cùor*, *pùort*, *fùol*, *nùostre* [1].

Cela admis, voici le tableau des diphthongues telles qu'elles sonnent à l'oreille et qu'elles peuvent être figurées dans l'écriture :

Diphthongues

Perçues par l'oreille	Figurées
Aou	*aù* : daù, maù, fanaù, cavaù.
Eou	*eù* : beù, leù, capeù.
Ieou	*ieù* : ieù (je *ou* moi), Dieù, mieù, estieù.
Oou	*où* : coù, boù, poù, carreiroù.
Ouo	*ùo* (?): sùon, pùont, pùort, mùort, fùol [2].
Uou	*uou* : muou, couguou, cuou [3] .
Oui	*oui* : ferouil (*Nem.* 90), pouiron (*Nem.* 34).
Aï, *eï*, *oï*	*ai*, *ei*, *oi* : mai, palai, lei, rei, peiras (*B. Riquier*), goi, joines, (*Fulconis*).
Oi [4]	*oì* : chols, toìletta, soìr.

Reprenons ces diphthongues séparément.

àù

Cette notation est généralement adoptée, moins l'accent sur l'*u*, dans tout le midi de la France ; elle est d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, de l'époque même des troubadours,

1. On saura bientôt pourquoi je ne fais pas entrer dans cette règle générale les diphthongues qui résultent de l'*ou* combiné avec l'*u* ordinaire ou avec l'*i*.

2. Voy. ci-après l'article *ùo*.

3. Rancher, *Nemaïda*, p. 10 (2e édit.).

4. Diphthongue beaucoup plus française que provençale, sonnant presque *oua* ou *oa* (loi, roi, bois) et qui ne se trouve guère que dans les mots empruntés au français, tel que *choix*, par exemple. Voyez ci-dessus, p. 77, la note 1 à propos du remplacement du *ch* provençal par le *ci* italien.

qui écrivaient *auguri, aura, suau, nos autres, aura* (j'aurai), *auria* (j'aurais), etc. [1]

Il faut bien remarquer que *au* n'est pas toujours diphthongue ; on doit alors surmonter l'*u* d'un trema : *aüra, taüt.*

eù

Je n'ai rien à ajouter, relativement à cette diphthongue, à ce que j'en ai dit ci-dessus.

ieù

L'*e* se fait si peu entendre, que c'est là bien moins une triphthongue qu'une diphthongue : aussi dans la plupart des dialectes du midi au lieu de *ieù, Dieù, mieù, estieù*, on écrit : *iou, Diou, miou, estiou.*

où

Cette forme est admise par Rancher, qui donne les exemples *coù* (il faut), *poù* (peu), *troù* (trop), *boù* (beuf), et ajoute que les Latins nous en fournissent le modèle dans *boum, myrtoum, heroum*, etc. Je l'admets aussi, non-seulement par cette raison, mais en outre parce qu'elle est usitée depuis longtemps, qu'elle fait éviter la fâcheuse rencontre de deux *o* suivis d'un *u* ; *coou, poou, boou,* et surtout parce qu'elle permet de distinguer facilement la vraie diphthongue *où* de la fausse *ou* ; exemple *lou boù.*

ùo

Comme exemple de cette diphthongue, Rancher à l'article U, donne les mots *mùort, fùort, pùont, sùon, ùort*, sans cependant surmonter l'*u* d'un accent. Il ajoute qu'on doit plutôt écrire *mouort, fouort, pouont, souon, ouort*, et c'est en général cette orthographe qu'il a suivie dans son poëme [2]. La première forme semblerait préférable : 1° parce qu'elle rentre dans la règle générale énoncée ci-dessus ; 2 parce qu'elle épargne l'emploi disgracieux d'un second *o* et réduit la figure de la diphthongue à deux voyelles au lieu de trois.

1. Sans accent grave sur l'*u*, l'usage des accents étant inconnu au moyen âge.

2 Voir aussi à l'article O ci-dessus les deux formes *fouont* et *fùont*, *pouont* et *sùon*, admises par Rancher.

Mais il est fort probable qu'elle ne remplacera pas de sitôt l'autre forme *mouort, fouort*, *pouont* etc, qui est depuis longtemps en usage dans tout le midi de la France et que Rancher lui-même, comme nous venons de le dire, a employée de préférence.

uou

Notation admise par Rancher dans son article sur l'*u*. « Les mots *muou, couguou*, dit-il paraîtraient bien sigulièrement écrits soit qu'on mît un *u* italien ou un *o* fermé, comme *muu* ou *muo, cuguu* ou *couguo*. » Je suis entièrement de l'avis de Rancher ; j'ai du reste expliqué dans mon article o et ou, l'origine des formes *muou couguou*, origine exactement la même pour le mot *cuou*.

oui

L'*ou* de cette diphthongue provient en général d'une modification dans la prononciation de l'*o*; *ferouil* se disait autrefois *ferrolh* (l' *h* figurant *l* mouillée) ; quant à *pouiron*, qu'on lit page 34 de la *Nemaïda*, on le retrouve écrit *poiron* à la page 41 : « Lou magaù, lou rasteù, lou *poiron* o la sapa. » Ce qui prouve qu'il n'y a là réellement qu'une modification dans la prononciation de l'*o*.

ai, ei, oi ;

« *Ai* se prononce comme en italien, *mai, dai,* etc. Lorsque « l'*i* est séparé de l'*a* comme dans *aï* (oui), *aïssa* (exciter), il « faut marquer l'*i* de deux points pour indiquer qu'il faut les « prononcer séparément. » (Rancher). Dans ce dernier cas l'*a* et l'*i* appartiennent à deux syllabes différentes.

Ei et *oi* sont des diphthongues absolument analogues à la diphthongue *ai* de *mai, dai*. C'est-a-dire que l'*i* doit se faire entendre séparément de l'*e* et de l'*o*, en une seule émission de voix et dans la même syllabe. (Voir les exemples au tableau des diphthongues).

oì

Figure de diphthongue à adopter pour éviter certaines

formes disgracieuses dans la traduction en niçois de mots empruntés au français ou à d'autres langues. Exemples :

Choìs au lieu de	*ciouos.*	*Soìr* au lieu de	*souor* [3].
Toìletta.....	*toaletta* [1].	*Soìn*.....	*suin* [4].
Froìssa.....	*froassa* [2].	*Soìgna*.....	*soagna* [4].
Mouchoìr.....	*moucìouar* [2].	*Eloìgna*.....	*eloagna* [4].

Si prenant pour base ce projet de réforme orthographique, un habile linguiste publie quelque jour une bonne grammaire et un bon dictionnaire du dialecte niçois, ce dialecte trouvera bien certainement une belle place, une des plus belles même, dans le domaine de la langue d'Oc,remise aujourd'hui en honneur ; et nul ne se permettra plus désormais de le qualifier de *misérable patois*, « vraie macédoine de mots de tous les pays, où le premier venu peut trouver son compte. »

Quelles raisons pourrait-on faire valoir contre une réforme si convenable et si utile ?

Le dialecte niçois est du provençal et non de l'italien : c'est là désormais un fait incontestable.

Pourquoi donc lui imposer plus longtemps des formes orthographiques qui, depuis deux siècles, lui donnent l'apparence de patois d'une langue étrangère, et qui dès lors le dénaturent et l'amoindrissent aux yeux du savant (témoin Fodéré) comme de l'ignorant ?

Pourquoi ne pas lui rendre sa physionomie propre, celle qu'il tenait de sa naissance et constatait sa noble origine ?

Je comprends parfaitement que sous le gouvernement des rois de Sardaigne, à une époque où l'italien était la langue administrative, où l'enseignement public se donnait en italien dans toutes les écoles, où l'on savait à peine qu'une science du nom de philologie venait de naître, ceux qui, les premiers, après une interruption de deux siècles, firent revivre l'idiome niçois dans leurs compositions, je comprends, dis-je, que ceux-là, trompés sans doute par la grande analogie qui existe entre les deux langues sœurs d'*oc* et de *si*, habitués d'ailleurs aux formes orthographiques de cette dernière, aient adopté

1. Voy. *Mots empruntés au français*, p. 69.
2. Id. p. 69.
3. Voy. *Locutions françaises*, p. 70.
4. Voy. le fragment de la *Nemaïda*, p. 60.

ces formes pour la langue particulière dont ils se servaient. Mais cette erreur, fort excusable alors, ne l'est plus aujourd'hui.

Je comprends aussi que tout ce qui, même en fait de langue, rappelle aux habitants de Nice le gouvernement paternel de la maison de Savoie leur soit agréable, et qu'ils n'aient pas cessé d'être reconnaissants envers des princes bienfaiteurs de leur pays. Je ne puis qu'approuver des sentiments si louables, et je ne trouve point mauvais que ces sentiments éclatent en toute occasion où ils ont légitimement le droit de se manifester ; mais je ne saurais admettre qu'un esprit juste et impartial puisse se laisser guider par des sentiments de cette nature dans une discussion purement philologique. La politique n'a rien à voir ici ; et j'aime à croire que l'esprit de parti reconnaît parfaitement qu'il doit rester tout à fait étranger à de simples questions de linguistique et de grammaire. Il pourrait se faire néanmoins que la présente étude sur l'idiome niçois, par cela seul qu'elle tend à détruire d'anciens préjugés et des habitudes invétérées, ne fût pas entièrement du goût de quelques personnes que j'estime et que j'honore ; j'en serais bien fâché ; mais la vieille devise : *Amicus Plato, sed magis amica veritas* a toujours été la mienne et le sera toujours.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PROLÉGOMÈNES 5

PREMIÈRE PÉRIODE (du VIIe au XIIe siècle). Premiers documents en langue d'Oc 11

DEUXIÈME PÉRIODE (du XIIe au XIVe siècle). Troubadours du comté de Nice 20

TROISIÈME PÉRIODE (du XIVe au XVIIe siècle). Derniers documents en vieille langue niçoise 46

PÉRIODE CONTEMPORAINE. État présent de l'idiome niçois. — Réformes indispensables 59

SYSTÈME RATIONNEL D'ORTHOGRAPHE NIÇOISE 73

ERRATA

Page 44, lignes 24 et 25. Lisez : Vers la fin du treizième siècle le génie du Dante.
46, ligne 17 en remontant. Lisez : et de greuges interesses.
50, au titre. Lisez : RELATION.
56, ligne 12. — bien avisé.
63, Première colonne. Supprimez la ligne commençant par le mot *Escoujar*, mis par erreur pour *Escouire* ou *Escueire*.
64, Première colonne, ligne 4. Lisez : Peù, *peau*.
64, Première colonne, ligne 33. Lisez : Embriac, *ivrogne*.
69, Deuxième colonne, ligne 19. Lisez : *Temouon*.
69, Deuxième colonne, ligne 28. Lisez : Umble [18]..... Humble.
71, ligne 6 de la note. Lisez : *Daissemin*.
75, ligne 15. Lisez : *abillas*, habillés.
77, ligne 4 de la note. Lisez : ne laisse pas.
77, ligne 9 de la note. Lisez : travestissement.
78, ligne 5. Lisez : *non fagué*.
80, ligne 8. Lisez : voyelles.
82, ligne 12 en remontant. Lisez : davantage.
84, ligne 3. Ajoutez : On peut s'en tenir à cet usage ; car l'*u* précédé de l'*a* et formant diphthongue avec lui a toujours le son *ou* : il n'est donc pas absolument nécessaire de le surmonter d'un accent.
84, ligne 12. Lisez : (bœuf.)
86, ligne 25. Lisez : et qui constatait.

N. B. — C'est par inadvertance qu'à la page 65 le verbe *Escarpinà* (*s'*) s'est trouvé mis au nombre des mots empruntés à l'italien : la vieille langue française avait le verbe *escarpiner*, qui, de même que l'italien *scarpinare*, signifiait marcher vite, courir légèrement. (V. Dict. de Littré.) A une époque difficile à déterminer, mais relativement moderne, *escarpinar* a pris à Nice un sens bien différent de celui que ce mot a gardé dans les autres langues romanes ; il signifie aujourd'hui prendre ou se prendre aux cheveux, et dans le sens réfléchi, s'arracher les cheveux ou se les ébouriffer.

Un de mes amis qui habite Nice depuis bien longtemps, puisqu'il y a connu Rancher, m'a fait quelques observations sur divers mots compris dans la liste de ceux qui sont de la vieille langue d'*Oc*, ou qui ont été empruntés à l'italien ou au français (pages 62, 65, 69), tels que *tertuga*, *testemoni*, *estramourdit*, *bure*, *persuade-vou*, etc. Il assure que j'aurais dû écrire *tartuga*, *testimoni*, *estramourtit*, *burre*, *persuada-vou*. Soit ; mais l'erreur, si elle existe, n'est pas de mon fait ; j'ai écrit tous ces mots tels qu'ils le sont dans la *Nemaïda* (2e édition), dans *la Nouvella Nemaïda*, *la Tina de li Fada*, et autres publications modernes. Je ne saurais être responsable de la mauvaise orthographe de certains mots dont la forme dépend d'une prononciation qui varie d'un quartier de la ville à l'autre, ou encore selon la classe des habitants natifs de Nice ou des environs.

UNE

LETTRE DE FRÉDÉRIC MISTRAL

A PROPOS DE L'IDIOME NIÇOIS.

M. Lagarrigue, trésorier-archiviste de notre Société académique, ayant offert en mon nom à Frédéric Mistral, membre honoraire de ladite société, un des exemplaires tirés à part de mon Etude sur l'idiome niçois, a reçu de lui la lettre suivante.

« Maillane, 12 novembre 1877.

Monsieur et cher confrère,

J'ai reçu de notre bienveillant et vénéré président l'Etude qu'il vient de publier sur l'*idiome niçois* et je me suis empressé de la lire. Puisque vous voulez bien m'en demander mon avis, je vous l'adresse à vous personnellement, en vous chargeant de communiquer mes remerciements à M. A.-L. Sardou.

Au milieu du grand travail de restauration, de reconstitution et de renaissance qui s'opère si activement dans tout le midi pour tous les dialectes de notre langue d'oc, il était urgent qu'une voix autorisée et compétente vînt démontrer la fraternité de l'idiome niçois avec les autres idiomes de la langue provençale et rétablir, preuves en main, l'orthographe naturelle du parler de Nice.

C'est ce *desideratum* que le doyen de la Societé littéraire des Alpes-Maritimes vient d'accomplir avec autant d'érudition que de bonne foi. La publication des textes successifs et parfaitement authentiques que contient la brochure de M. Sardou, établit péremptoirement que l'orthographe nationale des Provençaux était la seule usitée à Nice, tant que la tradition n'avait pas été altérée par l'enseignement officiel d'une langue étrangère; et il est à remarquer que les mêmes circonstances et les mêmes causes qui

ont amené la corruption de l'idiome niçard par l'influence italienne avaient, à la même époque, amené la corruption des dialectes méridionaux par l'influence de l'éducation française; et de même que les meilleurs esprits du midi, ramenés par la science et le bon sens à la connaissance de leur langue maternelle, n'ont pas cru renier leur nationalité française en revenant à l'orthographe traditionelle de leur langue, il est à souhaiter que les écrivains actuels du dialecte de Nice n'hésitent pas à accepter les conclusions du livre de M. Sardou, sans préjudice de leurs bons souvenirs pour leur ancien gouvernement.

L'étude de M. Sardou est tout à fait conforme au système du Félibrige, dont le prémier principe est celui-ci : Respecter les formes propres de chaque dialecte de la langue d'oc et orthographier identiquement les mots, les sons et les diphthongues communs à tous. Ainsi les mots *acampa*, *engana*, *mescla*, *sastre*, *paire*, *Antòni*, etc., qui se prononcent la même chose à Nice, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, doivent avoir la même orthographe; de même pour les diphthongues et les triphthongues *au*, *iau*, *éu*, *iéu*, *òu*, *iòu*, *uou*. Seulement dans ces dernières nous sommes en divergence avec M. Sardou pour la pose de l'accent : sur la diphthongue *au* (*mau*, *fanau*, *cavau*), il est inutile de mettre un accent, parce que selon le génie de la langue, ces mots ne sauraient se prononcer autrement que *maou*, *fanaou*, *cavaou*. Quant aux sons *éu*, *iéu*, *òu*, nous accentuons la voyelle qui porte la tonique, la voyelle dominante : *bèu*, *lèu*, *capèu*, *Diéu*, *miéu*, *estiéu*, *còu*, *pòu*, *carreiròu*. Ce système très-simple et qui indique parfaitement la prononciation, ayant été adopté par les écrivains actuels de tous les dialectes, jusqu'en Catalogne, il serait malheureux que Nice se distinguât par une accentuation particulière : l'illustre poëte toulousain, Goudelin, écrivait déjà sous Louis XIII *lèu*, *grèu*, avec l'accent sur l'*e*.

Du reste, toutes ces questions dialectales et orthographiques seront aplanies jusqu'à l'évidence par le dictionnaire dont je dois commencer la publication à la fin de cet hiver. Les Niçois trouvèront dans cet immense recueil tous les mots de leur idiome; et ces mots, placés à côté des formes congénères des autres dialectes et vivement éclairés par la comparaison, démontreront aux plus rebelles, comme aux plus ignorants, l'identité de race, de génie et de nationalité.»

« Recevez, etc.

F. MISTRAL. »